

83.1 p.c. des Québécois en faveur de la carte d'identité

par Gilles RACINE

Selon un sondage d'opinion effectué cette semaine par le Centre de recherche de l'opinion publique (CROP) pour le compte de LA PRESSE sur le projet du gouvernement provincial d'imposer aux citoyens la carte d'identité et sur l'adoption par le gouvernement fédéral de la Loi sur les mesures de guerre lors des récents événements, il ressort que:

- 83.1 p. cent des Québécois sont favorables au projet provincial d'une carte d'identité obligatoire alors que 8.3 p. cent seulement s'y opposent et 8.6 p. cent se déclarent indécis.

- 72.8 p. cent estiment justifiée la décision du gouvernement fédéral de décréter la Loi sur les mesures de guerre pour parer au Front de libération du Québec alors que 15.6 p. cent considèrent injustifiée cette décision et 11.6 p. cent se disent indécis.

- Les citoyens du Québec ne sont pas, dans une aussi forte proportion, satisfaits des gouvernements de MM. Robert Bourassa et Pierre Elliott Trudeau puisque:

- seulement 52 p. cent des gens se disent "plutôt satisfaits" du gouvernement de M. Bourassa, alors que 12.4 p. cent se déclarent "plutôt insatis-

faits", 17.6 p. cent ni plus ni moins satisfaits et 18 p. cent indécis;

- seulement 48.1 p. cent s'estiment "plutôt satisfaits" du gouvernement de M. Trudeau alors que 18 p. cent se déclarent "plutôt insatisfaits", 17.4 p. cent ni plus ni moins satisfaits et 16.5 p. cent indécis.

Cette enquête, exclusive à LA PRESSE, a été effectuée auprès de 900 personnes selon un échantillonnage scientifique représentatif de tout le Québec. Des 400 personnes sélectionnées à Montréal, 250 à Québec et 250 dans le reste de la province, 71 p. cent, soit 639, ont répondu aux onze ques-

tions et neuf sous-questions qui leur ont été posées entre le 21 et le 25 novembre.

La carte d'identité obligatoire

Quels que soient le sexe, l'âge, la région, le degré de scolarisation et même la langue, sauf de rares exceptions, les personnes interrogées sont très majoritairement favorables à ce qu'on instaure au Québec une carte d'identité obligatoire.

Alors qu'au niveau du degré de scolarisation le groupe de 0 à 7 années d'études (86 p. cent favorables) rejoint le groupe de 10 à 12 années d'études (88 p. cent favorables), celui de 13 années

et plus (76 p. cent) rejoint assez bizarrement le groupe des 8e et 9e années (77 p. cent). Au niveau de l'âge des sujets, cependant, on note une unité quasi parfaite, les 18-24 ans étant à 86 p. cent favorables à cette mesure, les 25-34 ans à 83 p. cent, les 35-54 ans à 85 p. cent et les 55 ans et plus l'étant à 79 p. cent.

Sur le principe même de la carte d'identité, les anglophones sont beaucoup moins favorables que les francophones puisque seulement 66 p. cent des anglophones se disent favorables à cette mesure (22 p. cent s'y opposent) contre

Voir QUEBÉCOIS, page A 2



La loi sur les mesures de guerre: 72.8 p.c. des Québécois interrogés approuvent la décision du fédéral

C'est au sujet du bien-fondé de l'adoption par le gouvernement fédéral et la crise récente qu'on note le plus de différence entre les personnes interrogées selon les recoupements par langue, sexe, âge, et région, bien que ces différences soient généralement assez minimes.

87 p. cent des anglophones, contre 70 p. cent seulement des francophones, es-

timent justifiée l'adoption de cette loi par le gouvernement de M. Trudeau. Les francophones sont aussi ceux qui s'opposent le plus à cette mesure, soit 18 p. cent de contre et 12 p. cent d'indécis, alors que 5 p. cent des anglophones seulement s'y opposent, et 8 p. cent se disent indécis.

Fait bizarre, le groupe de 55 ans et plus rejoint sur cette question le groupe des 18 à 24 ans. Dans le premier cas, 18 p. cent se déclarent opposés à la loi contre 22 p. cent pour les jeunes alors que les groupes 25-34 ans et 35-44 ans se recourent davantage, s'opposant respectivement à la loi dans une proportion de 15 et 13 p. cent.

C'est aussi le groupe de 55 ans et plus qui compte le plus d'indécis, à savoir 17 p. cent.

Au niveau du degré de scolarisation, les groupes de 0-7, 8-9 et 13 ans et plus sont presque unanimes dans leurs réponses. Ils disent justifiée la loi dans une proportion respective de 68, 66 et 66 p. cent. C'est le groupe des 8 et 9 ans de scolarité qui se dit le plus favorable à la loi, soit dans une proportion de 84 p. cent.

Tant sur les questions traitant de la nécessité ou de la non-nécessité de l'armée pour régler les problèmes du Québec, que sur celle de la loi ou sur l'attitude adoptée par le gouvernement pendant la crise, le groupe de personnes ayant un niveau scolaire de 8 et 9 ans est le plus favorable à la ligne dure, marquant généralement un écart de 10 ou 11 p. cent sur les autres groupes scolaires.

Analyses et tableaux lundi

LA PRESSE livre aujourd'hui l'essentiel d'un sondage qui lui est parvenu tard hier. D'autres reportages paraîtront dans l'édition de lundi.

Tableaux synoptiques, analyses détaillées des trois sujets abordés dans le sondage de CROP, comparaisons avec des sondages précédents permettent de rendre compte de la profusion de renseignements obtenus sur l'état de l'opinion publique québécoise.

En plus de tenir compte de variables, tels le sexe, la langue, l'âge, la répartition géographique des personnes interrogées, le sondage comporte des sous-questions fort intéressantes sur les deux principaux thèmes de l'enquête: la carte d'identité et la Loi des mesures de guerre.

53.8 p.c. des citoyens sont satisfaits du gouvernement

A la lecture de la centaine de tableaux dressés par l'ordinateur sur l'opinion des Québécois face au projet de la carte d'identité obligatoire et à la Loi sur les mesures de guerre, on aurait tendance à croire qu'il s'agit d'un cheveu en blanc donné aux deux ordres de gouvernement.

Cependant, au niveau de la satisfaction des gouvernements provincial et fédéral, les répondants sont plus critiques. Ils font front commun sur des su-

jets précis, soulevés par une crise grave, mais ils n'acceptent pas de donner leur plein appui aux gouvernements même si les résultats généraux les favorisent.

Ainsi, sans répéter les chiffres ci es au début, notons que seulement 53.8 p. cent des répondants, qui se sont déclarés favorables à l'imposition de la carte d'identité, se disent satisfaits du gouvernement de M. Bourassa, 11.5 p. cent insatisfaits, 17 p. cent plus ou moins satisfaits et 17.5 p. cent indécis.

Un DC-8 nolisé par l'armée des USA s'écrase à Anchorage: 50 morts

ANCHORAGE, ALASKA (UPI) — Au moins 50 personnes ont trouvé la mort, hier soir, quand un DC-8 a explosé au bout de la piste d'envol de l'aéroport d'Anchorage, en Alaska.

L'appareil, de la compagnie aérienne internationale Capitol, transportait à son bord 219 militaires américains et 10 membres d'équipage, à destination du Sud-Vietnam.

L'avion avait été nolisé par le secré-

taire de la Défense des Etats-Unis et il avait effectué une escale à Anchorage pour se ravitailler.

C'est en s'apprêtant à décoller que les complications, encore mal définies, sont survenues, et que l'immense quadri-racteur s'est enflammé pour ensuite exploser, au bout de la piste d'envol, où il s'est fractionné en trois parties (arrière-fuselage-nez).

Les conditions atmosphériques étaient

particulièrement défavorables au moment du décollage puisque la piste avait été rendue glissante par la grêle.

171 survivants

Un porte-parole de la police de l'Etat de l'Alaska a révélé, tôt ce matin, que 171 personnes avaient survécu à la tragédie pendant que sept autres man-

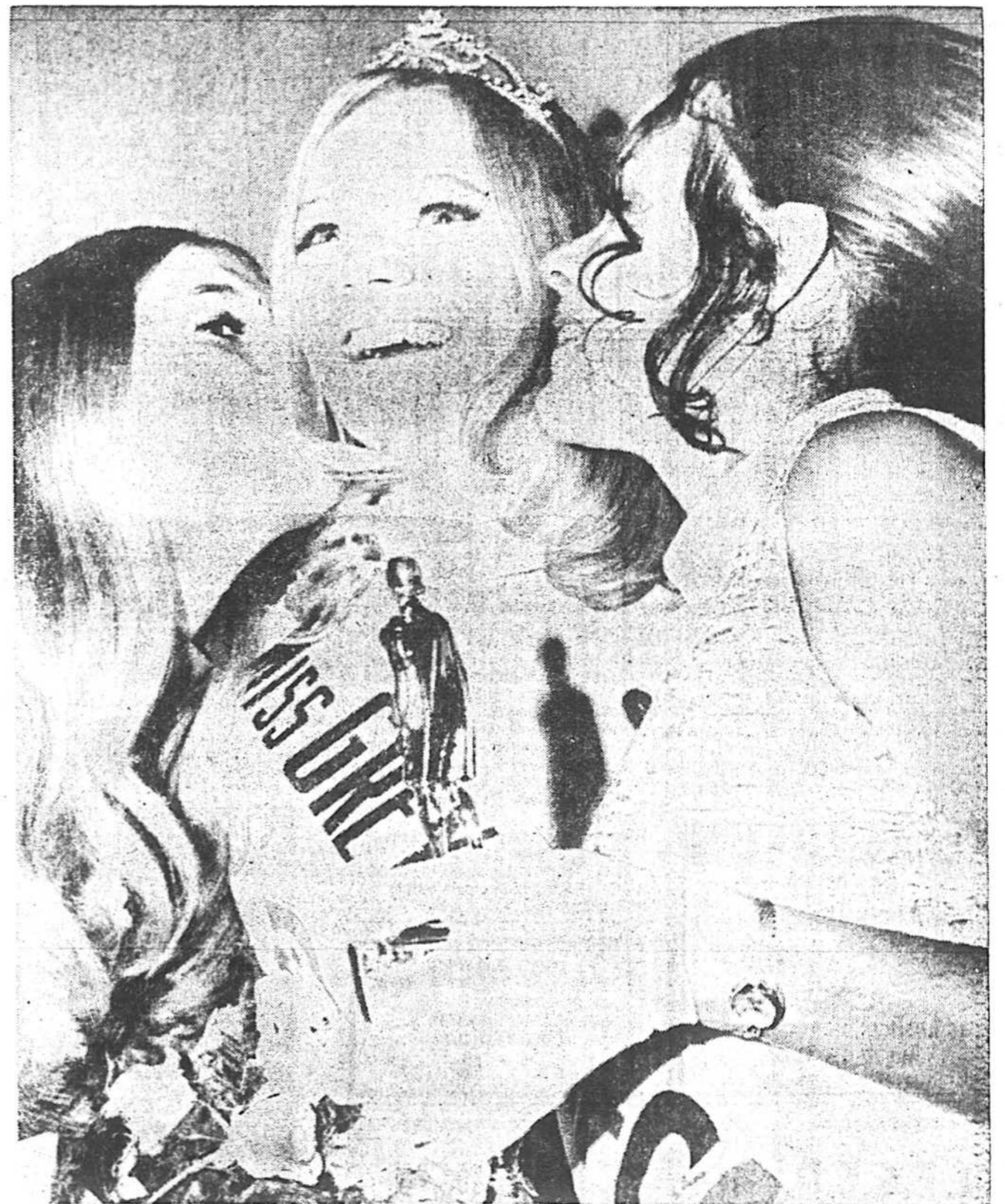
Voir UN DC-8 page A 2



- **Le Marché commun Québec-USA vu par Rodrigue Tremblay** — page A 6
- **Le rôle de la Maison du pêcheur dans l'affaire Cross-Laporte** — page A 7
- **L'agresseur de Paul VI inculpé de tentative de meurtre** — page A 8
- **La situation militaire se détériore au Cambodge** — page B 1

- **Ottawa: "La guerre, yes, sir!"** — page B 2
- **Guerre des prix et espionnage alimentaire** — page B 4
- **L'auxiliaire familiale répond aux SOS** — page C 1
- **Trois jours inoubliables en Californie** — page E 1

- sommaire**
- Annonces classées / G 4 à G 7, H 1 à H 11
 - Arts et Lettres / D 1 à D 15
 - Bandes dessinées / E 11
 - Bricoleur / G 2
 - Bridge / E 10
 - Critique du samedi / C 6
 - Décès, Naissances, etc. / H 14
 - Economie / B 3 à B 6
 - Editorial / A 4
 - Etes-vous observateur? / E 10
 - Horoscope / C 4
 - Information canadienne / B 2
 - Informations étrangères / B 1
 - Jardinage / G 2
 - Les secrets de polichinelle / C 5
 - Loisirs et récréation / E 11
 - Mot mystère / H 5
 - Mots croisés / E 10
 - Radio et Télévision / C 6
 - Sciences / H 15
 - Sports / F 1 à F 7
 - Timbres / E 10
 - Tourisme / E 1 à E 9
 - Tribunaux / C 7 et F 8
 - Vie religieuse / A 9 et C 6
 - Vivre aujourd'hui / C 1 à C 5
 - Votre médecin / C 5



Première victoire des Alouettes!

Déjà élue pour représenter les Alouettes au pageant de la coupe Grey, la Montréalaise Nancy Durrell (au centre) a hérité d'une deuxième couronne, hier soir, quand un jury l'a proclamée "Mademoiselle Coupe Grey" pour 1970. Elle est entourée, à gauche, de Mlle Anita Urshel, des Eskimos d'Edmonton et deuxième au scrutin, et à droite, de Linda Endicott, qui arborait les couleurs des Tiger-Cats de Hamilton. Elle a terminé au troisième rang.

— Nos informations, pages F 1 et F 3

Médicaments gratuits aux assistés sociaux

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a admis à l'Assemblée nationale, hier, que les brevets et les marques de commerce étaient le principal obstacle à l'extension de l'assurance-médicaments à toute la population de la province.

Le chef du gouvernement a promis que cette question serait exposée à la Commission parlementaire de la santé, qui siégera probablement en janvier pour étudier le projet de loi annoncé hier et modifiant la loi de l'assurance-maladie.

Actuellement, la loi de l'assurance-maladie ne couvre aucun médicament et seulement les soins de chirurgie buccale pratiqués en milieu hospitalier. La loi d'aide sociale permet aux assistés sociaux de recouvrer une partie du coût des médicaments, mais seulement après enquête.

Dès 1971 Une fois adopté, le bill, qui sera déposé avant la fin de la présente session, évitera aux assistés sociaux les nombreux déplacements entre les pharmacies et les bureaux du ministère de la Famille et du Bien-être social et leur permettra de ne rien déboursier pour les médicaments prescrits pour des soins médicaux et chirurgicaux.

D'après le premier ministre, son gouvernement réussira à payer ces médicaments.

Voir MÉDICAMENTS, page A 2



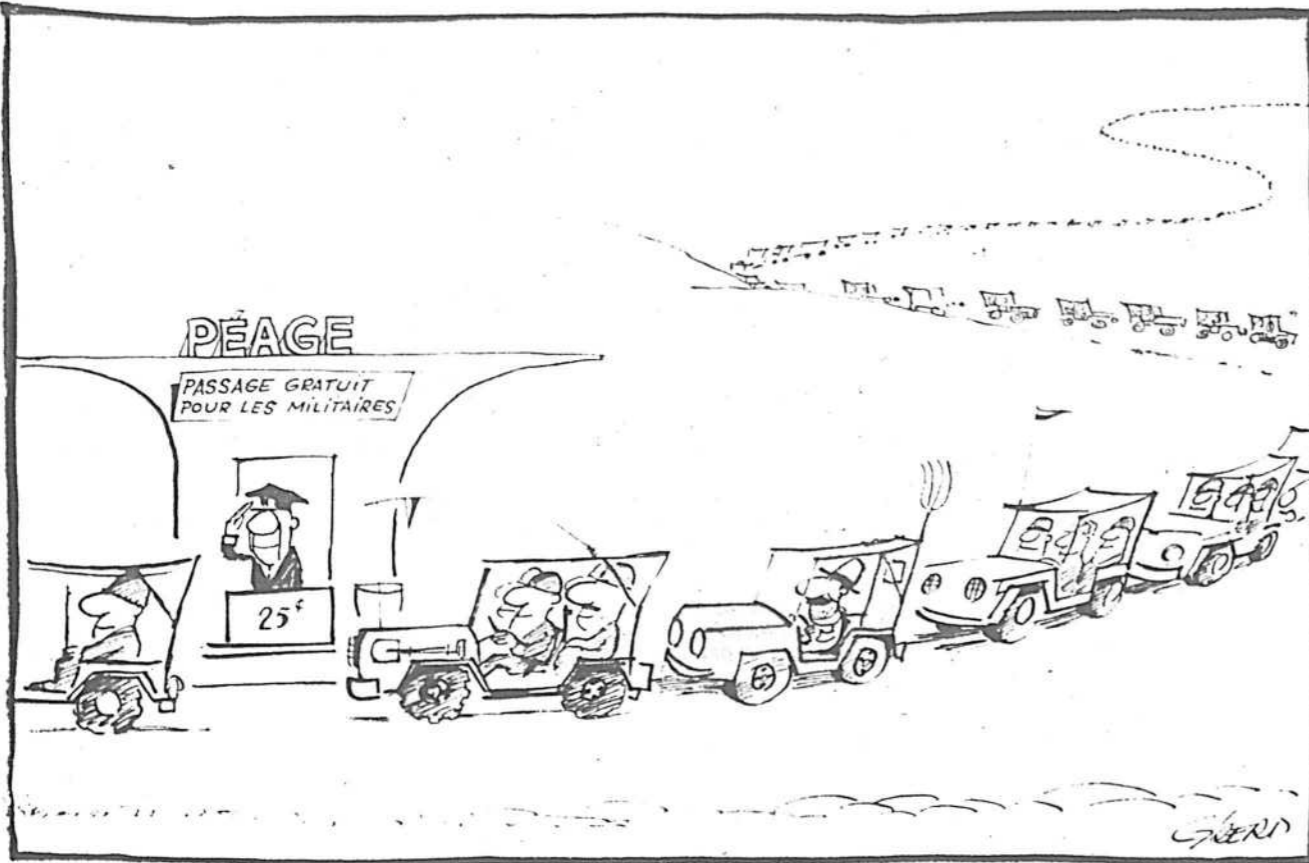
Nuageux avec pluie ou bruine occasionnelle; risque de neige mêlée de pluie.

Aperçu pour demain: périodes ensoleillées. Max. 40° Min. 30° • Détails à la page A 2



mini loto
TIRAGE 27 NOV.
17443
17443 gagnent \$5,000
7443 gagnent \$500
443 gagnent \$100

A Montréal en 1976: pénurie de logements à loyer modique
— Bâtir au Québec, page G 3



Droits réservés

Baisse des taux d'hospitalisation et hausse du niveau de santé à prévoir

Les taux d'hospitalisation dans les hôpitaux généraux du Québec pourraient baisser sensiblement.

Le niveau de l'état de santé de la population pourrait même s'élever.

Telles seraient les conséquences de l'application d'un régime de distribution de soins qui mettrait l'accent sur les soins préventifs et de première ligne, et qui offrirait des services substitués à l'hospitalisation.

Ce sont là les principales conclusions d'une étude sur l'utilisation comparée des services de santé, publiée hier, en annexe au rapport de la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social, par M. Claude Castonguay, ministre de la Santé, de la Famille et du Bien-être social.

Cette étude, effectuée par le Dr Raymond Pineault, alors résident en administration à l'hôpital Victoria de Montréal, se situe dans le cadre des travaux de la Commission sur les coûts d'implantation et de fonctionnement du modèle de distribution des soins présenté dans le rapport final de la Commission.

Comparaison

Le but de cette étude: comparer, pour une année donnée, les taux d'utilisation des services de santé au Québec avec les normes d'utilisation préconisées par le rapport Castonguay en se servant aussi, pour les fins de la comparaison, de deux régimes américains, le "Health Insurance Plan of Greater New York" (HIP) et le "Kaiser Foundation Medical Care Program", de la Californie.

Ces deux programmes réalisent, à des degrés divers, le concept de soins complets. En effet, ils comportent tous deux un plan complet d'assurance-maladie qui met l'accent sur la prévention, le diagnostic et l'amélioration de l'état de santé. De plus, ils font appel à une médecine de groupe. Dans ces deux programmes, les médecins sont conventionnés, leur traitement de base est le salaire et ils sont rémunérés à même les primes annuelles payées par les assurés.

La région de Trois-Rivières a été choisie arbitrairement pour étudier

dans un territoire donné, l'utilisation des services de santé. A l'analyse, la fréquentation des services de santé dans cette région s'est révélée sensiblement différente de la moyenne enregistrée au Québec. Dans cette région, le taux d'hospitalisation dans les hôpitaux généraux est de 100 pour 1.000 par comparaison à 133 pour l'ensemble du Québec.

Consultations

De plus, les consultations, dans les services externes des hôpitaux, y sont plus nombreuses. Ces résultats pourraient être en relation avec des ressources physiques (lits hospitaliers) relativement moins nombreuses dans cette région et, également, avec un niveau d'état de santé évalué par des indices, tels les taux de mortalité infantile, meilleurs que le taux de l'ensemble du Québec.

"Lunokhod-1" maintient le contact avec la Terre

MOSCOU (PA) — L'Union soviétique a révélé hier, l'emplacement exact sur la Lune de "Lunokhod-1", le lunabule qui a atterri dans la mer des Pluies. Moscou a affirmé, par la même occasion, que l'appareil maintient un contact radio avec les stations terrestres durant la nuit lunaire.

Le Lunokhod est actuellement stationné dans la Baie des arcs-en-ciel, dans la mer des Pluies, à exactement 38 degrés et 17 minutes de latitude nord et à 35 degrés de longitude ouest.

Depuis quatre jours, l'engin est stationnaire, incapable de patrouiller le sol lunaire à cause de la nuit lunaire de 14 jours. Il tire son énergie principale de piles solaires qui ne seront activées qu'au retour du soleil le 8 décembre.

Entre-temps, des piles ordinaires permettent les communications avec la terre et le bon fonctionnement des chauffettes qui assurent la survie de l'appareillage.

Dans les régimes américains utilisés pour la comparaison, le taux de consultation au cabinet est sensiblement supérieur aux taux actuels des autres régimes connus, mais le taux d'hospitalisation y est beaucoup plus bas, se situant aux environs de 80 pour 1.000. De plus, l'augmentation de ces taux au cours des années a été beaucoup moins rapide que pour l'ensemble des Etats-Unis.

MEDICAMENTS

Amélioration

À l'extérieur de la Chambre, au sujet de l'application du régime en faveur des assistés sociaux, le premier ministre a dit que son gouvernement avait d'autres moyens de réaliser le projet si les négociations n'aboutissent pas avec les pharmaciens. Il a parlé de la distribution éventuelle des médicaments par la voie des hôpitaux et de certaines pharmacies.

À l'Assemblée nationale, en ce qui a trait aux soins dentaires, M. Bourassa a insisté sur "le fait qu'il s'agit là d'une amélioration considérable sur la situation actuelle, une bonne hygiène dentaire pour les enfants étant indispensable à un sain développement physique". Il n'y a pas encore eu de négociations avec les pharmaciens à ce sujet.

Les modifications concernant les médicaments et les soins dentaires coûteront entre \$10 millions et \$12 millions de dollars l'an prochain, d'après le premier ministre.

Un budget antichômage déposé aux Communes

par Marcel DESJARDINS

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Le ministre des Finances, M. Edgar Benson, indiquera quels moyens le gouvernement fédéral entend adopter pour faire stopper le ralentissement de l'économie canadienne et pour atténuer "le dur hiver" que la présente pénurie d'emplois laisse présager.

M. Benson, on le sait, a fait savoir hier qu'il déposerait un budget aux Communes, le jeudi soir 3 décembre.

On saura alors de quelle façon le gouvernement fédéral entend résoudre son "dilemme" car, comme l'expliquait le ministre Otto Lang, récemment aux Communes, le gouvernement fédéral se doit, d'une part, de conserver "un contrôle ferme sur les forces inflationnistes" et, de l'autre, insuffler au secteur privé la confiance dont il a besoin pour engager de nouveaux capitaux et faire repartir la roue de la prospérité.

Il est à peu près certain que M. Benson choisira de libérer l'économie canadienne de certaines des contraintes qui lui ont été imposées dans le cadre de la lutte contre l'inflation. La situation de l'emploi ne lui laisse pas beaucoup de choix, selon plusieurs spécialistes qui, à l'instar du Conseil économique du Canada, lui reprochent d'avoir trop attendu avant de desserrer les freins.

M. Benson dispose de tout un éventail de recours comme:

— l'abolition ou la réduction de la taxe fédérale de 11 p. cent sur la vente des matériaux de construction;

— la levée de la mesure empêchant les entreprises de réclamer une exemption d'impôt pour des fins d'amortissement applicable à la construction d'immeubles commerciaux; prolongée par M. Benson dans son budget du 12 mars, cette interdiction doit normalement continuer de s'appliquer aux dépenses de construction engagées jusqu'à la fin de 1971;

— des dépenses accrues à l'intention des régions dont la croissance est particulièrement lente et visant à stimuler l'emploi dans des secteurs où le ralentissement se fait le plus sentir, stratégie que "le grand argentier" évoquait dans son budget du mois de mars.

Le Québec qui fait face à un des taux de chômage les plus élevés au pays devrait bénéficier de ces nouvelles mesures.

Dans ce même exposé budgétaire, M. Benson expliquait qu'il avait décidé de n'apporter aucune mesure législative pour modifier les impôts ou les tarifs mais que devant l'évolution de la conjoncture, semblables mesures deviendraient peut-être nécessaires à l'automne.

L'économie

Un récent relevé du Bureau fédéral de la Statistique a révélé une modeste amélioration de l'activité économique pendant le troisième trimestre.

Cette période dite d'ajustement a surtout été caractérisée par une lente croissance de la production, par une certaine anémie dans la demande qui s'explique pour une bonne partie par des taux élevés de chômage.

Même si l'indice désaisonnalisé du chômage est passé de 6,9 p. cent en septembre à 6,6 p. cent en octobre, la pénurie d'emploi prend des proportions

inquiétantes si l'on considère que le ralentissement normal d'hiver n'est pas reflété dans ce dernier relevé.

La valeur de la production globale s'est accrue d'un milliard de dollars pendant ce dernier trimestre, atteignant ainsi le niveau de \$4.1 milliards. Ceci représente, toutefois, une augmentation de 1,3 p. cent, une légère augmentation sur le deuxième trimestre, mais un accroissement bien au-dessus du taux moyen de croissance de 2,2 p. cent connu pendant les dernières années.

L'analyse du BFS indique un ralentissement marqué de l'expansion économique pour l'année qui se termine.

Les politiques gouvernementales ont permis de ralentir l'augmentation du coût de la vie. En octobre, l'augmentation a été de 1 p. cent par rapport en septembre. L'indice du coût de la vie avait tout de même augmenté de 2,8 p. cent par rapport à la même époque l'an dernier.

La gestion

Dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement Trudeau a cherché à rationaliser les dépenses en se donnant pour objectif de reprendre un plus grand contrôle sur une plus grande partie du budget de l'Etat.

Dans une certaine mesure, les mesures d'austérité ont également servi cet objectif.

Cette opération étant suffisamment avancée, il serait maintenant en mesure d'agir sur l'économie au lieu de se retrouver constamment à la remorque de la conjoncture.

Semaine cruciale

La semaine pourrait être cruciale puisqu'on s'attend aussi à ce que le ministre de la Santé, M. John Munro, publie son Livre blanc sur la sécurité sociale où on apprendra que le pays n'a pas les moyens d'instituer un régime de revenu annuel garanti. L'Etat devrait trouver 4,5 milliards de plus pour ce faire. Cependant, le Livre blanc sera sans doute précédé ou accompagné par des augmentations de certains bénéfices sociaux versés aux 800.000 vieillards et personnes nécessiteuses.

Le gouvernement doit aussi prendre une décision quant à sa politique sur les prix et les salaires. La commission des prix et des revenus a tenu plusieurs rencontres régionales avec des hommes d'affaires et une nouvelle aura lieu dans la capitale durant la semaine. On saura alors si le monde des affaires s'engage à adhérer au programme adopté plus tôt cette année et s'il consent à contenir ses augmentations de prix et de profits.

Les centrales syndicales ont déjà refusé toute "collaboration" en ce sens ce qui leur fut souvent fois reproché par le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau.

Récemment, le ministre de l'Expansion économique régionale M. Jean Marchand, soulignait que si la lutte contre l'inflation était à refaire, il faudrait peut-être avoir recours à une politique plus rigide dans le domaine des prix, des profits et des salaires. La question ne semble toutefois pas se poser pour le moment.

Il est intéressant aussi de rappeler que le budget du ministre des Finances survient trois jours seulement avant la conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances qui aura lieu dans la capitale canadienne les 7 et 8 décembre.

QUEBECOIS

86 p. cent des francophones (6 p. cent s'opposent).

Les anglophones ne s'opposent pourtant pas tellement plus que les francophones aux empreintes digitales que devrait contenir la carte d'identité (28 p. cent des anglophones s'y opposent contre 24 p. cent des francophones). Ils se dissocient des francophones surtout au niveau de la liberté de l'individu (27 p. cent des anglophones croient que la carte d'identité porterait atteinte à leur liberté individuelle contre 17 p. cent chez les francophones) et sur l'efficacité de cette mesure pour lutter plus efficacement contre le crime (23 p. cent croient que la police ne serait pas plus efficace, 11 p. cent de francophones, seulement, partageant cet avis).

Il est cependant fort intéressant de noter que les francophones estiment à 91 p. cent que la carte d'identité est nécessaire pour identifier les électeurs en temps d'élections, 83 p. cent des anglophones voient une telle utilité à cette mesure.

UN DC-8

quaient toujours à l'appel et faisaient l'objet de fouilles intensives.

La plupart des survivants s'en sont tirés sans aucune blessure, d'autres ont été légèrement brûlés et certains, éjectés de l'appareil, ont subi de sérieuses commotions.

Plusieurs témoins oculaires, qui ont assisté à l'accident, ont vu une vingtaine de ses passagers quitter l'appareil en courant, dès qu'il a été immobilisé, amputé à l'arrière. C'est par cette issue qu'ont pu se sauver les 20 premiers survivants.

Les autres, environ 150, l'ont été par les secouristes qui sont accourus sur les lieux de la tragédie quelques secondes plus tard. L'avion se trouvait à environ un demi-mille de l'aérogare d'Anchorage.

Causes inconnues

Tôt ce matin, il nous était encore impossible de connaître les causes exactes de cet accident.

De nombreux témoignages portaient à croire qu'un incendie, ayant pris naissance dans le réacteur d'extrême-gauche du DC-8, serait à l'origine de l'accident.

D'autres témoins, dont certains passagers, abonderaient plutôt dans le sens d'une crevasse qui aurait causé un choc assez violent, provoquant une explosion du jet qui, au dire des observateurs, allait trop lentement pour décoller et trop vite pour freiner.

Un autre témoin, qui n'a cependant pas voulu s'identifier, a pour sa part révélé que l'avion avait bel et bien décollé et qu'il se trouvait à quelques pieds du sol au moment de l'accident.

Quoi qu'il en soit, les survivants ont été conduits aux hôpitaux d'Anchorage et de Providence, pendant qu'on a aménagé une morgue à même les locaux de l'aéroport, pour les 51 victimes.

le TEMPS qu'il fera

Voici les prévisions de la météo pour aujourd'hui samedi.

Régions de Montréal, Ottawa et Cantons de l'Est: nuageux avec pluie ou bruine occasionnelle; risque de neige mêlée de pluie. Maximum: entre 23 et 40. Aperçu pour demain: périodes ensoleillées.

Région de Québec: chutes de neige. Maximum: entre 20 et 33. Aperçu pour demain: périodes ensoleillées.

Régions des Laurentides, du Saint-Maurice et du Lac-Saint-Jean: neige légère occasionnelle. Maximum: 23 degrés. Aperçu pour demain: périodes ensoleillées.

Régions de Baie-Comeau, de Sept-Îles, de Rimouski et de Gaspé: périodes de neige légère et maximum de 35 degrés. Aperçu pour demain: périodes ensoleillées.

ARTHRITE

BRACELET EN CUIVRE PUR

La croyance populaire veut que "le port d'un objet de cuivre soulage de l'arthrite". Nous ne pouvons évidemment pas souscrire à la véracité de cette croyance.

\$2.00 taxe incluse C.O.D.

LES AGENCES DU NORD-OUEST QUEBECOIS ENRG.

C.P. 127 NORANDA, QUE.

TOI & MOI Enrg.

VOTRE AGENCE MATRIMONIALE DE DISTINCTION

Midi à 9 h. **381-1657**

C.E.G.E.P. BOIS-DE-BOULOGNE

COURS POUR ADULTES

Session d'hiver 1971

- PROGRAMME DU C.E.G.E.P.
- CERTIFICAT EN ADMINISTRATION

— COURS OFFERTS —

- Allemand, anglais, biologie, comptabilité, droit des affaires, français, géographie, histoire, initiation à la vie économique, mathématiques, organisation de l'entreprise, philosophie, physique, psychologie, sciences sociales.
- Demandez immédiatement le prospectus au:

Service de l'Éducation Permanente,
10500, ave Bois-de-Boulogne,
Montréal 355, P.Q.

Tél: 332-3000
332-2902

COMPAREZ VIC TANNY

rien de semblable au monde.

"les centres de culture physique les plus anciens du Canada"

- Piscines tropicales à température contrôlée
- Exerciceurs Vic Tanny spécialement conçus pour muscler et amincir
- Salles d'inhalation à l'eucalyptus
- Massage
- Vestiaires individuels
- Bains turcs
- Bains tourbillonnants
- Gymnases entièrement équipés
- Saunas
- Salles de chaleur sèche
- Séchoirs à cheveux professionnels

Vous garantit des résultats grâce à ses programmes

PROGRAMMES DE CULTURE PHYSIQUE "ASTRO '70"

Quel que soit votre objectif, perdre ou gagner du poids ou tout simplement vous sentir en forme, notre équipement exclusif et la surveillance de nos moniteurs professionnels vous aideront à l'atteindre rapidement.

VOUS POUVEZ PERDRE DE 10 À 25 LBS, AMINCIR VOS HANCHES ET VOS CUISSES DE 1 À 4 POUCES ET VOTRE TOUR DE TAILLE DE 2 À 5 POUCES EN 20 VISITES SEULEMENT GRÂCE AU PROGRAMME EXCLUSIF ASTRO '70 VIC TANNY.

CENTRES AFFILIÉS DANS TOUT LE CANADA ET LES ETATS-UNIS ET EUROPE

CENTRE D'ACHATS COTE-SAINT-LUC 487-5330 | PLACE BONAVENTURE av ESTEREL "E" Maré 866-7907 | CENTRE D'ACHATS ROCKLAND 342-5550 | 1278, BOUL. LABELLE CHOMEDEY 688-7330 | WEST ISLAND MALL 683-6115

LONGUEUIL présentement en construction 674-1561

CLUBS DANS LES PRINCIPALES VILLES DU CANADA ET DES ETATS-UNIS

Campagne contre le crime organisé

"Nous allons réorganiser la Régie des alcools"

— le ministre Jérôme Choquette

de notre bureau de Québec
 QUEBEC — Le ministre de la Justice du Québec, M. Jérôme Choquette, a annoncé, hier, qu'il procédera à une réorganisation de la Régie des alcools tout en apportant des amendements à la loi créant cet organisme, dans le cadre de sa campagne contre le crime organisé.

mettre un terme aux activités de la pègre, plus particulièrement dans la région de Montréal.

On se souvient que, l'été dernier, M. Choquette avait annoncé la nomination de Me Gérard Beaudry comme procureur auprès de la Régie, ainsi que la nomination de M. Albert Tanguay comme directeur du service des enquêtes de la Régie, à l'occasion du début d'une campagne en vue de soustraire des mains de la pègre des permis de restaurants et de clubs de nuit.

Effets bénéfiques

D'après M. Choquette, ces premières mesures auraient eu des effets bénéfiques sur le plan de la lutte contre le crime organisé.

"Je suis satisfait, en partie, des résultats qui ont été acquis depuis que ces mesures ont été adoptées", a dit M. Choquette.

Le ministre de la Justice a ajouté cependant que des mesures additionnelles devront être prises pour obtenir plus de résultats.

Parmi ces mesures, il a mentionné la réorganisation de la Régie sur le plan de l'administration en général, administration qui laisserait à désirer, selon les rapports qui lui ont été communiqués par les personnes nommées l'été dernier.

Quant à la Loi de la Régie des Alcools, M. Choquette a dit qu'elle devra être l'objet de certains amendements visant à préciser les responsabilités du ministre de la Justice ou du Procureur général sur cet organisme.

Extension des pouvoirs

La Régie des Alcools est un organisme administratif qui jouit actuellement d'une certaine autonomie. On ignore si M. Choquette désire obtenir une extension de ses pouvoirs sur cet organisme.

M. Choquette a ajouté que la réforme qu'il a entreprise n'est pas complétée et qu'elle devra se poursuivre si l'on désire obtenir plus de résultats.

M. Choquette n'a pu donner de chiffres précis quant au nombre de permis qui ont été annulés par suite des activi-

tés des personnes qu'il a nommées l'été dernier.

"Je puis dire, a cependant précisé M. Choquette que ces nominations nous ont permis, avec la collaboration de la Sûreté du Québec et la police de Montréal, d'agir avec énergie contre un certain nombre de détenteurs de permis. Ces détenteurs ont perdu effectivement leur permis et, dans certains cas, ont dû recourir à des procédures en cour supérieure de façon à retarder l'échéance de la sanction qui leur était appliquée."

Les commissaires en congrès

L'"endoctrinement politique" dans les écoles

L'appréhension de Saint-Pierre basée sur des motifs sérieux

par Lysiane GAGNON

Devant les quelque 2.000 commissaires d'écoles réunis en congrès à Montréal, le ministre de l'Éducation, M. Guy Saint-Pierre, a tenté d'expliquer l'optique dans laquelle il a décidé de nommer un commissaire pour faire enquête sur des cas présumés d'"endoctrinement politique" dans certaines institutions d'enseignement.

"Quand le climat socio-politique est perturbé, l'école, élément constituant de la société, participe aussi à la perturbation. Il faut faire entrer la vie dans l'école, avec toutes ses complexités, informer le plus objectivement possible, sans faire abstraction de ce qui se passe dans la société... Mais il ne s'agit pas de privilégier une conception ou une autre, qu'elle soit de droite ou de gauche."

"Y a-t-il vraiment eu des abus de la part des enseignants et des administrateurs? Cela reste à préciser — je veux savoir ce qui se passe avant d'agir — mais j'ai des motifs sérieux de croire qu'il y en a eu."

Il semble que le commissaire-enquêteur devrait être nommé la semaine prochaine, et, selon des informations de bonne source, que le ministre chercherait à recruter ce commissaire parmi d'ex-enseignants qui ont déjà été mêlés à des activités syndicales... mais qui sont depuis assez longtemps éloignés de ces milieux.

Par ailleurs, nous avons appris que l'une des personnes qui ont porté

plainte auprès du ministre serait le président de Marine Industries, M. Gérard Filion... qui, sur du papier à l'entête de sa compagnie, aurait affirmé qu'un enseignant aurait parlé en faveur du FLQ dans une classe où se trouvait le fils d'un de ses parents.

Le regroupement : en février au plus tard

Au sujet de la future législation sur le regroupement des commissions scolaires, le ministre n'a rien apporté de neuf par rapport à ses nombreuses déclarations antérieures, sauf pour annoncer aux commissaires qu'un mémoire du ministre à ce sujet a été approuvé par le conseil des ministres. En ce qui concerne la restructuration scolaire de l'île de Montréal, qui fera l'objet d'un projet de loi à part, en raison du "statut particulier" de la Région métropolitaine ("au plan social, démographique, linguistique et économique"), M. St-Pierre a précisé qu'on en est à l'étape de la révision finale du projet de loi.

Ces deux projets de loi seront présentés à la session de 1971, en janvier ou en février, en même temps qu'un projet portant sur le financement des commissions scolaires.

Les économistes du ministère: pas d'accord

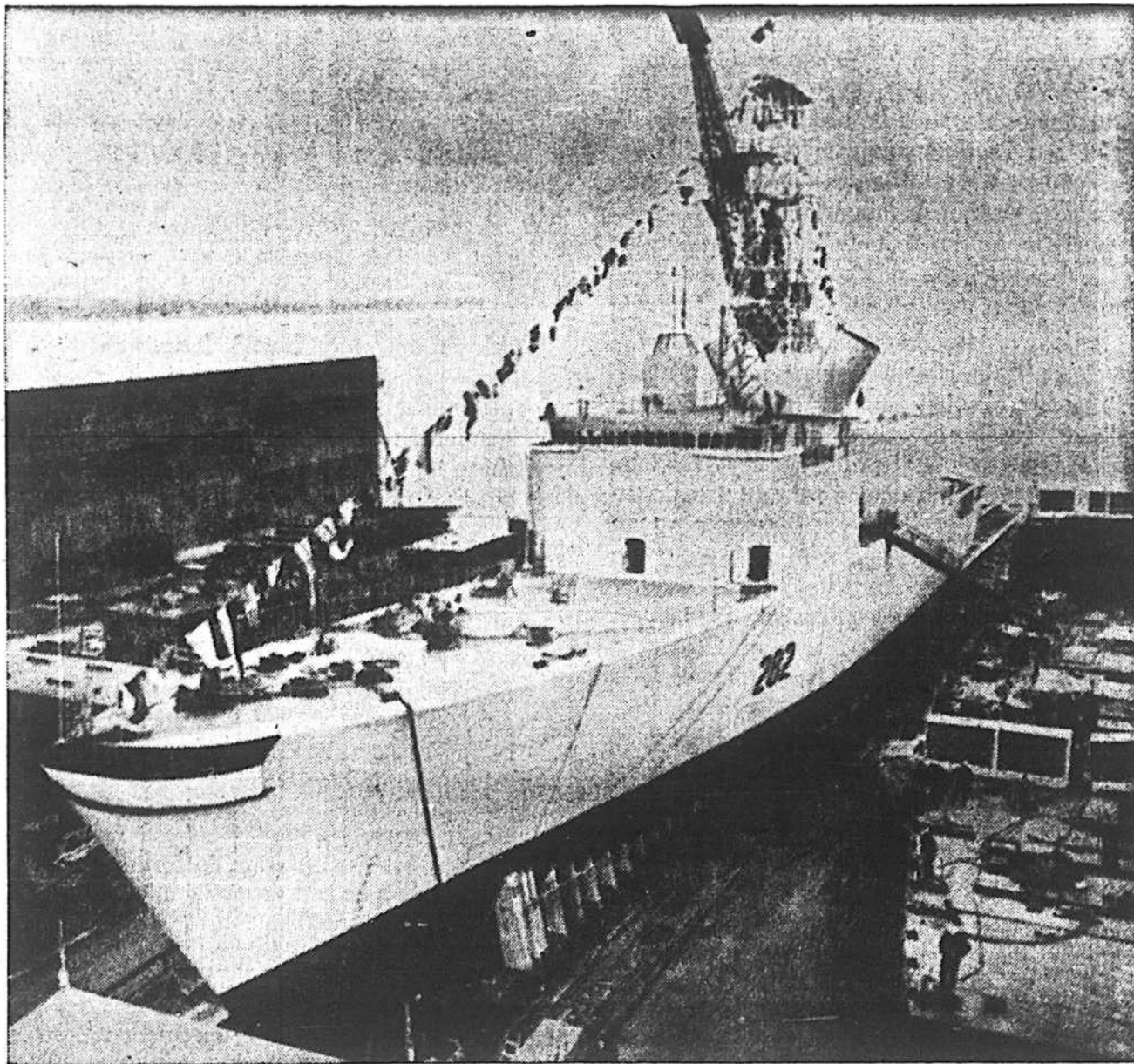
Reprenant son thème familier (maintenir le rythme du développement scolaire tout en réduisant les coûts), le ministre a annoncé aux commissaires

que, pour le prochain exercice financier, une somme de l'ordre de \$50 millions sera octroyée aux commissions scolaires pour leur permettre de rembourser les dettes accumulées. Notons que les commissions scolaires sont libres de disposer de leur guise de cet argent, mais il est probable que les syndicats d'enseignants feront pression pour qu'une partie de ces sommes servent à payer les salaires dus, à certains enseignants depuis des mois.

Toujours au chapitre du financement, le ministre a rappelé que l'opération "mise à jour" se poursuit à un rythme satisfaisant et qu'elle devrait se terminer à la fin de juillet prochain, ce qui permettra au ministère d'évaluer le montant final des subventions d'équilibre budgétaire (qui, dans plusieurs cas, sont fonction de problèmes administratifs qui remontent à 1966).

Le ministre a une fois de plus signalé qu'il faut réduire les coûts de l'éducation ("Si la tendance se poursuit au cours de la prochaine décennie, l'éducation, à elle seule, drainerait environ 16 p. cent du produit national brut en 1980").

Nous avons toutefois appris de source fiable que des économistes du ministère sont à préparer un document qu'ils remettront prochainement au ministre, et ce document indiquerait que le Québec fournit, en éducation, un effort financier inférieur à celui des autres provinces du Canada.



144photo PC

Nouveau destroyer canadien

Le tout nouveau destroyer porte-hélicoptères canadien, le "HMCS Athabaskan" en cale-sèche aux chantiers maritimes Davie Shipbuilding, à Lauzon, a été baptisé puis lancé officiellement, hier, par l'épouse du contre-amiral H. A. Porter, commandant de la région du Québec.

L'anniversaire du bill 63: un jour de "deuil national" pour l'AQPF

Pour l'Association québécoise des Professeurs de français, aujourd'hui, c'est un jour de "deuil national", puis qu'il y a un an, l'Assemblée nationale adoptait le bill 63 "dont l'unique effet, selon le vice-président de l'AQPF, M. Emile Bessette, est de diffuser le français... comme langue seconde".

Tout en lançant le premier numéro d'un journal intitulé "Québec français" (qui, de fait, se veut un "livre noir sur l'impossibilité presque totale d'enseigner le français au Québec"), l'Association a fait appel à tous les organismes et à tous les citoyens intéressés pour lancer une vaste campagne d'information populaire sur le problème de la langue, et ressusciter l'esprit dans lequel le Front du Québec français avait mené son opposition, l'an dernier, au bill 63.

Car, pour l'AQPF, qui regroupe quel-

que 1.000 professeurs de français de divers niveaux (et qui se fixe comme objectif de hausser son membership à 4.000 au cours de cette année, faisant aussi appel à des citoyens "intéressés à la cause du français"), la seule preuve de bonne foi que pourrait donner le gouvernement Bourassa, dans ce domaine, serait d'abroger la loi 63 qui "remet au libre choix des individus le sort d'un bien national, collectif, la langue et la culture".

"Promouvoir — verbalement — le français comme langue de travail", affirme le président de l'organisme, M. André Gaulin, est-ce que ça veut dire permettre à la main-d'oeuvre des derniers échelons de l'industrie de parler français... avec, au-dessus, des interprètes bilingues?"

Le journal-manifeste de l'AQPF brosse un tableau pour le moins saisissant de l'état actuel du français au Québec, mettant en relief nombre de cas précis, de traductions littérales, de menus, etc., citant abondamment les "Insolences du Frère Untel" (le frère Untel qui, selon M. Gaulin, est aujourd'hui mort... répudié par l'éditorialiste Jean-Paul Desbiens), reprenant les 38 recommandations déjà soumises par l'Association — recommandations qui touchent à la fois au monde du travail et des communications et à l'enseignement. Et tout cela est fait avec une sorte de désespoir, puisque ces professeurs de français en arrivent peu à peu à croire qu'il est inutile d'enseigner le français comme l a n g u e maternelle, dans une société dont les dirigeants n'ont rien fait pour la sauvegarder et où tant le bill 63 que la politique officielle de bilinguisme n'ont pour effet que de "mener rapidement tout un peuple, un peuple quotidiennement humilié, vers l'anglicisation et l'assimilation".

Le 1er décembre prochain, il est possible que le Québec ait des médecins spécialistes non participants.

par Claire DUTRISAC

Le spécialiste non participant devra donner un avis d'un mois à la Régie

En vertu d'une "mini-entente" intervenue entre le ministre de la Santé et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ), et conformément à la loi assurant la mise en vigueur du régime de l'assurance-maladie (bill 40), le médecin spécialiste peut devenir non participant en donnant un avis d'un mois à la Régie de l'assurance-maladie. Avant cette entente, qui a été signée le 12 novembre dernier et dont on n'a entendu parler que le 26 novembre, tous les médecins étaient automatiquement engagés pour une période de trois mois à compter de la mise en vigueur du régime, le 1er novembre.

Non seulement depuis le 12 novembre, les médecins spécialistes peuvent devenir non participants en donnant un avis d'un mois mais ceux qui, avant le 20 novembre, auront expédié leur avis à la Régie deviendront non participants le 1er décembre.

Cette "mini-entente" a donc ramené à un mois les trois mois d'avis qui sont prévus dans le document sessionnel no 74. Elle a, en plus, réduit ce délai à 10 jours dans certains cas. On ignore combien de médecins spécialistes se sont prévalus de ce droit à la non-participation.

Nous aurons donc pendant quelque temps deux catégories de médecins spécialistes: le médecin engagé qui est payé directement par la Régie de l'assurance-maladie, et le médecin non participant qui ses patients paieront directement sans avoir le droit d'être remboursés par la Régie, même s'ils doivent fournir leur contribution au régime. Si une entente globale intervenait, comme dans le cas des omnipraticiens, on aurait une troisième catégo-

rie: le médecin désengagé dont les patients sont remboursés par la Régie et qui rembourse après leur médecin. Seul, le médecin non participant a droit au dépassement d'honoraires et ne sera pas obligé de s'en tenir aux tarifs négoc-

ciés par sa fédération. Quant aux omnipraticiens, depuis le 11 novembre dernier, ils ont le droit de choisir, en donnant un mois d'avis à la Régie, de se désengager ou de devenir non participant.

CLINIQUE B.C.
services complets avec département
CHIROPRATIQUE
4146 est, Bélanger (angle Pic IX)
Sur rendez-vous, 725-9588*
POSTE 2

A L'AVANT-GARDE DE L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS
LE SABLIER
au service des enseignants d'avant-garde.
Atelier de discussions avec les auteurs
GISELE ET ROBERT PREFONTAINE
le 30 novembre 1970, de 9 à 16 heures,
au Motel Labarre, 500, Longueuil.
Invitation chaleureuse aux directeurs des études,
aux principaux d'écoles,
aux coordonnateurs de français,
aux délégués d'enseignants ou
de parents.
ADMISSION GRATUITE
Inscription: (514) 655-5087
655-0881

L'Université de Strasbourg honore Pierre Dansereau

PARIS (PC) — L'Université de Strasbourg, en France, vient de décerner un doctorat honoris causa pour l'ensemble de ses travaux et recherches à M. Pierre Dansereau, ancien doyen de la faculté des Sciences, de l'Université de Montréal.

Botaniste bien connu, M. Dansereau est l'auteur de nombreux articles et ouvrages en collaboration. Il a publié, en 1964, un volume intitulé "Contradictions et biculture," dans lequel il apporte le point de vue du scientifique sur les problèmes de la communauté québécoise.

La remise du doctorat s'est faite en présence du recteur de l'Académie de Strasbourg, M. Marius-François Guyard.

M. Dansereau était représenté par le conseiller culturel de la délégation générale du Québec, à Paris, M. Raoul Jobin, qui a profité de son passage, dans cette ville de l'Alsace, pour remettre des volumes au titulaire de la chaire de civilisation canadienne-française, créée il y a quatre ans à Strasbourg, M. Gilles Marcotte.

urgences médicales
Cueillette & livraison gratuites
24 heures par jour
7 jours par semaine
845-7251
PHARMACIE MONTREAL
La plus grande Pharmacie de Détail au Monde / Jean P. Duquet, L. Ph.
916 est, rue Ste-Catherine

Qu'est-ce qu'un "brunch"?
La France a son "petit déjeuner"; l'Angleterre a son "lunch"; le Café Normand, lui, a son "brunch". C'est un menu spécial offert le dimanche de 11 h. à 14 h. 30 à ceux qui aiment combiner le petit déjeuner et le lunch. Buffet appétissant et généreux ou choix de plats variés préparés à la cuisine: de quoi régaler toute la famille; le prix, \$3.95 (\$2.00 pour les moins de 12 ans). Bon appétit!
Café Normand
l'Hôtel Sheraton Mt-Royal
1455 RUE PELLÉ
HOTELS ET MOTELS SHERATON SERVICE INTERNATIONAL ITI

Protéger les jeunes pousses

Depuis une dizaine de jours, c'est la troisième fois, dans cette page, que nous traitons du problème de l'UQAM. Nous le faisons pour deux raisons. D'abord, nous estimons que des professeurs ont été victimes d'une injustice et qu'il est de notre devoir de les aider à se défendre. Ensuite, nous estimons de la plus haute importance ce qui se passe à l'Université du Québec à cause de la jeunesse de cette institution et des espoirs que la société y a investis.

Rappelons que l'UQAM a ouvert ses portes en septembre 1969. Quelques mois après la rentrée, un comité d'enquête sur le département de philosophie, comité composé du père Louis Régis, O.P., de M. Fernand Dumont et de M. Jacques Brault, déclarait, dans son rapport remis le 10 février 1970, des choses aussi édifiantes que celles-ci: "La brièveté de notre rapport se justifie sans peine: la situation examinée est si intolérable et si fautive qu'elle n'appelle pas une analyse exagérément subtile."

Sous la rubrique "diagnostic", le rapport déclare: "L'équipe du département est présentée dans son ensemble comme très médiocre et cela, de l'aveu même des professeurs interrogés individuellement." Plus loin, le rapport affirme que le rôle du vice-doyen des sciences humaines semble avoir eu un impact sur le pourrissement de la situation en encourageant les conflits étudiants-professeurs. En guise de conclusion, le rapport affirme que la situation est intolérable et irrémédiable et propose la suppression du département et du module de philosophie.

A la fin de l'année scolaire 1969-1970, neuf professeurs du département de philosophie étaient remerciés de leurs services dans des conditions telles que l'Association canadienne des professeurs d'université, après enquête, blâmait fermement les responsables de l'UQAM et de l'Université du Québec en général. L'ACPU n'hésitait pas à dire que la liberté académique des professeurs avait été lésée. Enfin, récemment, l'Association canadienne de philosophie condamnait le nouveau programme de philosophie de l'UQAM (LA PRESSE, 24 novembre).

La situation est telle, que l'Université du Québec à Montréal est présentement sous la menace d'une censure de la part de l'ACPU. Une telle censure signifierait, entre autres choses, que les études faites à l'Université du Québec ne seraient pas reconnues

par les autres universités. Déjà, certaines universités québécoises refusent de reconnaître les crédits de certains étudiants de l'UQAM qui ont décidé de changer d'université après le premier semestre de la présente année scolaire. De toute façon, le climat de l'UQAM est tel qu'il est pratiquement impossible, dans certains départements, d'y donner de l'enseignement et d'y poursuivre, des études.

Nous avons trop besoin de l'Université du Québec pour laisser pourrir une de ses constituantes. Nous ne pouvons pas non plus nous payer le luxe de continuer d'investir des millions de dollars dans une université dont le moins que l'on puisse dire, c'est qu'une partie de ses professeurs et de ses étudiants font tout autre chose qu'enseigner et étudier.

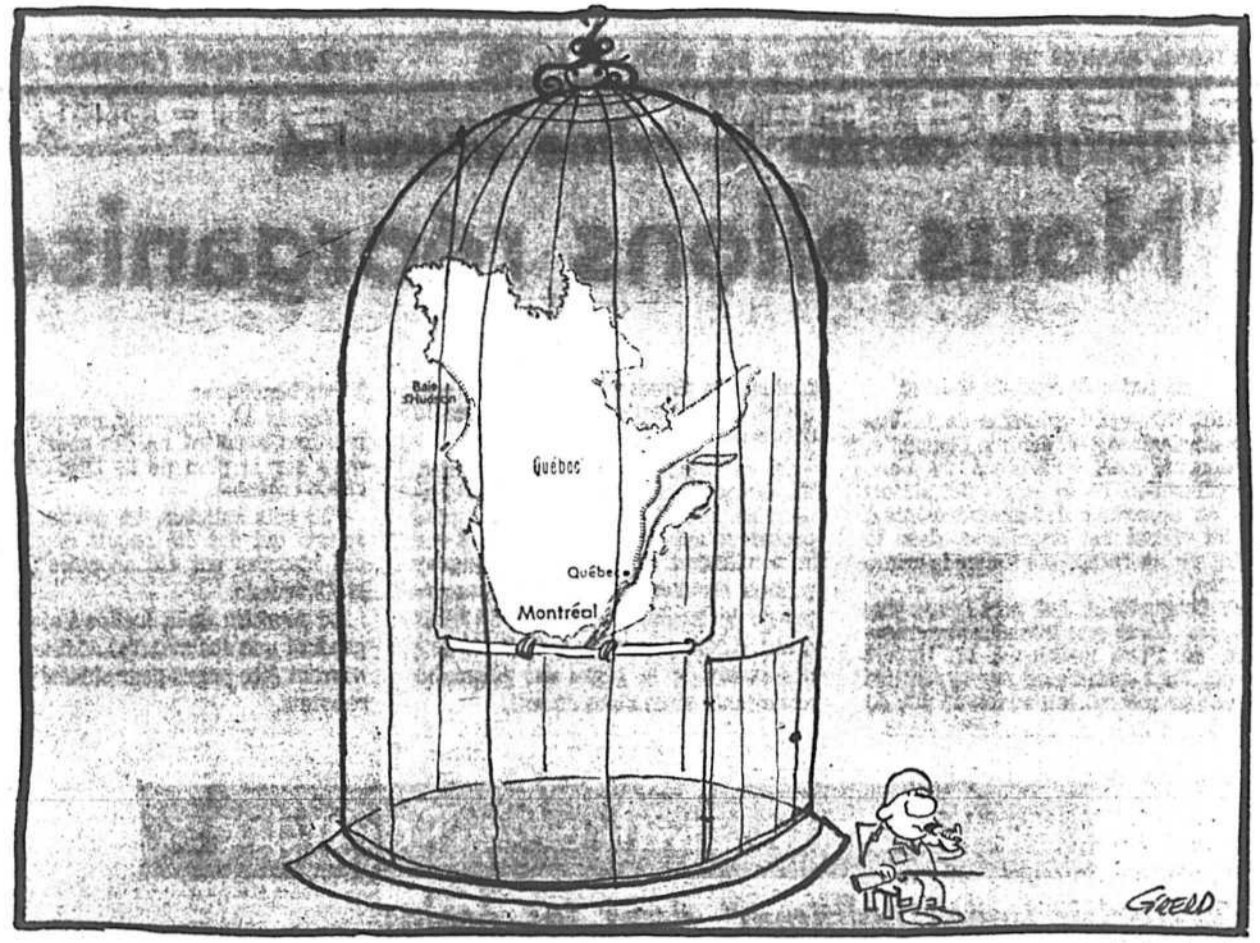
On peut prétendre qu'enseigner et étudier est une chose dépassée; on peut virer les mots de bord et affirmer que l'incompétence est préférable à la compétence. Si l'on est sérieux, il faut alors fermer l'université et ne plus donner un seul sou en salaires de professeur ou en bourses d'études. En particulier, le professeur qui soutient une telle thèse doit, en toute logique, refuser de toucher un salaire de professeur d'université.

On peut prétendre que la fonction la plus urgente de l'université, c'est de préparer la révolution au Québec. Fort bien. Cependant, la vocation principale de l'Université du Québec, à sa fondation, c'était de former des maîtres. Si le gouvernement a changé d'opinion, il devrait le dire. Et s'il ignore ce qui se passe à l'UQAM, il devrait aller y jeter un coup d'oeil.

Il n'est pas question de fermer l'UQAM. Nous avons besoin de cette institution pour construire le Québec. Mais il nous paraît clair que le ministre de l'Éducation doit prendre ses responsabilités, qui ne se limitent pas à distribuer des subventions.

Certes, l'Université du Québec n'est pas un simple prolongement administratif de l'État. La loi qui l'a créée lui confère, de même qu'à ses constituantes, une large autonomie de fonctionnement. Cette autonomie ne supprime toutefois pas la responsabilité générale du ministère de l'Éducation.

Jean-Paul DESBIENS



Droits réservés

Indemniser les innocents?

La tradition veut que des personnes ayant subi des préjudices graves, par suite de gestes posés par l'appareil judiciaire ou policier, doivent assumer tous les frais pécuniaires et moraux sans même penser à être dédommagées.

A-t-on raison de perpétuer cet état de chose? Dans le cas qui nous occupe aujourd'hui, sûrement pas. Et le ministre de la Justice, M. Choquette, est de ceux qui abondent dans ce sens. Celui-ci affirmait jeudi que "le gouvernement, dans un esprit de justice et d'équité, était disposé à porter une attention sérieuse à toute recommandation du Protecteur du citoyen indiquant qu'il y a lieu à réparation par suite d'arrestations qui auraient pu être effectuées sans raison sérieuse de soupçon ou pour perquisitions qui auraient pu être effectuées sans raison sérieuse de soupçon ou encore qui auraient pu être effectuées de façon fautive et dommageable".

Dans cette déclaration, il faut cependant bien voir la nuance: attention à une recommandation n'est pas ici assurance de dédommagement. L'enfer est pavé de bonnes intentions... Mais il faut retenir que si le gouvernement allait poser un geste dans le sens souhaité, il s'agirait là d'un précédent.

Dangereux précédent? Non. Si la loi sur les mesures de guerre, identifiée par certains comme "un marteau-pilon pour écraser une mouche" — les faits semblent confirmer qu'ils avaient passablement raison — et qu'on semble avoir utilisée généralement à tort et à travers contre au moins 400 personnes, en fut une d'exception, comme on dit, pourquoi n'accepterait-on pas aussi l'exception de dédommager ceux qui en furent injustement les victimes?

Normalement, quand un citoyen se sent lésé dans sa dignité par un autre, les mécanismes de la loi permettent que des procédures soient intentées pour outrage à sa personne et cela ordinairement s'évalue en dollars.

Mais qu'arrive-t-il aux personnes qui ont été détenues sans raison et qui retournent à leur foyer pour s'apercevoir que des voisins ou même des parents n'osent même plus les regarder? Et les autres que leur employeur a congédiées?

Le gouvernement ne peut faire fi de ces situations et la déclaration de M. Choquette fait espérer que ledit gouvernement, s'il ne peut réparer les torts moraux infligés par la loi d'exception, créera au moins le précédent d'indemniser ceux qui

ont perdu leur emploi ou qui se sont vu privés de salaire pendant un ou plusieurs jours. Il pourrait même créer une loi forçant les employeurs à reprendre les personnes congédiées par suite de leur arrestation sur des motifs non fondés.

D'ailleurs, un commentaire à ce sujet de M. Frank Scott, vice-président de la Ligue des Droits de l'Homme et ex-doyen de la faculté de Droit à McGill, ne peut être plus approprié: "C'est nouveau, mais un bon principe doit être appliqué, même pour la première fois."

D'autre part, on se souvient du rapport Prévost qui dénonçait les nombreuses lacunes de nos appareils judiciaires et policiers. Puisque certaines réformes doivent être apportées dans ces domaines, pourquoi ne pas créer carrément une loi qui indemniserait, non pas seulement dans les circonstances actuelles mais également en temps normal, les personnes injustement mises en accusation et qui établirait aussi leur innocence clairement afin qu'elles puissent regagner le respect auquel elles avaient droit? L'erreur judiciaire n'est pas chose courante chez nous en temps normal. Le risque d'abuser de cette législation demeurerait donc minime.

Bernard MORRIER

Propos intemporels

Les "explosifs". — Si l'on songe avec quelle impatience la force des jeunes gens a besoin d'exploser, on ne s'étonne plus du peu de finesse et du manque de discernement qu'ils apportent à se décider en faveur de telle ou telle cause: ce qui les excite, c'est le spectacle de l'ardeur qui entoure une cause, la vue, si je puis dire, de la mèche allumée... et non pas la cause en elle-même. Aussi les tentateurs subtils s'efforcent-ils à leur faire espérer l'explosion plutôt qu'à justifier leur cause: ce n'est pas avec des arguments qu'on gagne ces barils de poudre!

À l'écart. — Le parlementarisme, c'est-à-dire la permission officielle de choisir entre cinq grandes opinions politiques, s'insinue particulièrement dans la faveur de cette foule de gens qui aimeraient fort à paraître indépendants, personnels et à faire figure d'hommes qui luttent pour leurs idées. Mais il importe peu, au fond, qu'on impose au troupeau une seule opinion ou qu'on lui en permette cinq;... celui qui ne partage aucune des cinq et va se ranger à l'écart a toujours tout le troupeau contre lui.

Savoir trouver la fin. — On reconnaît les maîtres de premier ordre à ce qu'ils savent, dans le grand comme dans le petit, trouver toujours la fin parfaite, que ce soit celle d'une mélodie ou d'une pensée, le cinquième acte d'une tragédie ou d'un drame d'État. Deux de second rang, même les plus forts, deviennent nerveux à l'approche de la fin; ils ne tombent pas dans la mer avec une aussi fière et paisible eurythmie, celle qu'on voit, par exemple, aux monts de Portofino, à l'endroit où la baie de Gènes chante la fin de sa mélodie.

NIETZSCHE

LA SOCIÉTÉ DES ARCHITECTES DE MONTREAL

Non à l'autoroute

Le domaine de l'environnement, sa préservation, sa croissance, constitue l'une des principales préoccupations de la Société des architectes de Montréal. Une décision récente prise par le gouvernement provincial, pour enrayer le chômage cet hiver, perturbera l'environnement d'un secteur important de Montréal et la Société des architectes de Montréal s'y voit concernée sous plusieurs aspects.

Des travaux publics sont nécessaires pour pallier un taux de chômage critique et nous appuyons entièrement le gouvernement de prendre des initiatives d'urgence à cet effet. Cependant, nous estimons que le gouvernement a eu tort de fixer son choix sur le tronçon d'autoroute transcanadienne est-ouest. Il semble que le facteur déterminant de ce choix ait été la rapidité avec laquelle ces travaux pouvaient être entrepris; les plans étant presque finalisés.

Quelques questions nous viennent tout de suite à l'esprit:

● Pourquoi, dans la politique sociale du gouvernement en place, n'y a-t-il pas de projet d'habitation à coût modique prêt à construire, comme c'est le cas pour les autoroutes?

● Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas pris de décision l'été dernier, alors que les prévisions de chômage étaient déjà connues? La préparation de projets d'habitation aurait été possible. D'ailleurs les demandes de propositions de projets faites aux entrepreneurs par des sociétés à but non lucratif se font dans un temps étonnamment court.

● Sur les \$105 millions affectés au tronçon est-ouest, à peine un tiers sera dépensé cet hiver et en partie en expropriation. Où sont les emplois créés qui diminueront le chômage?

La construction de logements à coût modique ou la restauration d'habitations vétustes a un effet d'entraînement dans les industries et un taux multiplicateur d'emploi supérieur à celui d'une autoroute. Là, les principales entreprises sont limitées à celles du béton, de l'acier d'armature et de l'éclairage qui en retirent des profits tellement sub-

stantiels que la création d'emplois devient désavantagée et conflictuelle.

Avec les \$105 millions, on peut construire huit mille nouvelles unités de logement ou restaurer vingt mille taudis et ainsi sortir des milliers de familles de leurs conditions sordides d'habitation.

D'autres projets nous paraissent aussi prioritaires. Le METRO est une solution efficace de transport en commun qui dessert huit fois plus de passagers qu'une autoroute et des passagers de toute condition ou statut social. D'ailleurs, de nombreux précédents aux États-Unis démontrent que des autoroutes en centre-ville créent plus de problèmes qu'elles n'en solutionnent. Entre autres, l'afflux illimité d'automobiles, agent numéro un de pollution d'air. Des plans détaillés pour le prolongement du métro sont prêts pour les soumissions et des travaux pourraient être entrepris incessamment.

Un autre programme de construction prioritaire à Montréal est celui d'usines d'épuration des eaux usées à Rivière-des-Prairies et au Parc Victoria. Il est plus urgent que Montréal cesse de jeter ses déchets bruts dans le St-Laurent et de nous faire vivre dans un environnement putride. Les plans de ces usines d'épuration dorment aussi dans des tiroirs. Manque la décision du gouvernement de débloquer les \$280 millions nécessaires à sa réalisation.

Ces projets poursuivent un but commun à celui du gouvernement: créer des emplois. Mais les priorités que nous établissons soulignent des lacunes que nos gouvernements ne peuvent se permettre de garder plus longtemps à leur passif. Nous croyons qu'un gouvernement responsable ne pourra demeurer impassible devant ces considérations de la plus élémentaire humanité et nous encourageons tout individu, groupement, organisation, syndicat, comité de citoyens, qui partagent notre opinion, à prendre position publiquement et à le communiquer comme nous aux gouvernements concernés.

Yves ROY, vice-président, pour l'Exécutif de la Société des architectes de Montréal.

ce que pense LE LECTEUR

Rôle irremplaçable du pharmacien

Tout comme les autres professionnels de la santé, tels que biochimistes, biologistes, bactériologistes, diététiciens, etc., le pharmacien est lui aussi un complément du médecin et un gardien de la santé du patient, bien que M. François-D. Lacasse le compare à un vendeur de bottines de feutre, de mocassins et de sabots.

Je suis entièrement d'accord avec M. Lacasse pour dire que présentement 90 pour cent des médicaments sont "tout préparés". J'ajouterais même que la plupart des compagnies pharmaceutiques présentent aux pharmaciens un système "pré-emballage", c'est-à-dire une présentation n'exigeant plus un transvasage des comprimés ou des capsules d'un gros pot dans un petit vial que l'on recouvre soigneusement avec de la ouate.

J'admets que le pharmacien n'a plus le rôle de préparateur qu'il avait il y a quelques années, mais quand même doit-il être suffisamment formé, ne serait-ce que pour répondre aux 10 pour cent des ordonnances dites "magistrales", lesquelles, pour une raison ou pour une autre, ne sont pas mises sur le marché par les firmes pharmaceutiques.

Il est à souligner que ce petit nombre de préparations requiert une formation scientifique supérieure afin de présenter des formes pharmaceutiques attrayantes qui soient stables chimiquement et physiquement, dans le but de produire une action thérapeutique valable.

Ce que M. Lacasse semble ignorer, c'est qu'avec l'évolution peut-être trop rapide de la science, le pharmacien est devenu un para-médical très utile au médecin et au patient. Il a comme premier devoir d'identifier correctement le médicament prescrit par le médecin, de vérifier la dose, la forme médicamenteuse et la posologie, car une erreur dans l'une de ces parties de l'ordonnance pourrait être néfaste pour le patient.

Par la suite, doit-il procéder à la préparation de l'ordonnance, qui à cette étape, pourrait très bien être exécutée par un "citoyen respectable" sous la surveillance du pharmacien qui serait

ainsi libéré pour accomplir des tâches encore plus importantes. Ensuite, il doit selon la loi du Collège des Pharmaciens de la Province de Québec (Article 5, Paragraphe 14, Chapitre 255) inscrire dans son dossier-patient, l'ordonnance en question en tenant compte des règlements établis par cette loi.

Ces dossiers permettent de retrouver les numéros d'ordonnances perdus, de contrôler les renouvellements de prescriptions dans le but d'éviter les abus, de prévenir certaines interactions médicamenteuses pouvant se produire lorsque l'action d'un médicament est modifiée par l'administration antérieure ou concomitante d'un autre médicament qui, dans plusieurs cas, peuvent être mortelles pour le patient.

Après quoi, le pharmacien doit, à la demande du patient ou s'il le juge bon, fournir des explications supplémentaires sur l'effet pharmacologique du médicament et sur ses méthodes d'admi-

Prière de noter...

Les lettres anonymes sont refusées. Le scripteur doit donner nom et adresse; le "nom de plume" n'est pas accepté. Plus la lettre est courte, plus elle est lue! S'imposer un maximum de 400 mots. La publication des lettres est en fonction de l'espace disponible; s'il y a quelque retard, prière de nous excuser.

nistration. Si le médicament présente certains risques, le pharmacien peut à l'aide de son dossier et avec un bref dialogue avec le patient le prévenir de certains dangers particuliers ou l'avertir de certaines contre-indications.

Doit-il aussi pour venir en aide au médecin et veiller à la santé des gens, procéder à une sélection des médicaments en tenant compte de leur contenu, de la qualité de la forme médicamenteuse, de leur conservation, de leur absorption, de leur bio-transformation, de leur excretion, de leur toxicité; aussi doit-il tenir, grâce à sa formation antérieure, un dossier d'informations pharmaceutiques, afin de fournir à la demande du médecin les renseignements nécessaires.

Ici encore un "citoyen respectable" peut remplir cette tâche. Mais il est nécessaire, pour être "qualifié" et "responsable", de terminer son CEGEP, de passer quatre longues années à l'Université et de s'ancre dans la tête des notions approfondies de

pharmacologie, de pharmacodynamie, de pharmacognosie, de toxicologie, de physiologie, de microbiologie, de biochimie et de biochimie clinique, de chimie physique, organique, inorganique et instrumentale, de botanique etc. etc... De plus, il doit effectuer un stage de 3.500 heures dans nos pharmacies et hôpitaux, et finalement passer un examen de licence exigé par le Collège des Pharmaciens.

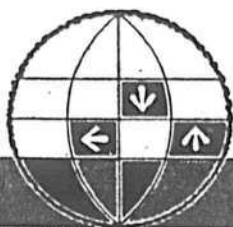
J'ajouterais même que, contrairement à certaines facultés qui veulent retrancher certains de leurs cours, les étudiants en pharmacie demandent aux autorités d'instaurer de nouveaux cours, dans le but d'obtenir la formation la plus complète possible, afin de mieux répondre aux exigences de leur profession.

Après avoir lu et relu le rapport de 129 pages effectué par M. Lacasse (Annexe 4, Commission d'Enquête sur la Santé et le Bien-Être Social), j'en suis venu à la conclusion que M. Lacasse, en tant qu'économiste, non seulement apporte des chiffres erronés mais qu'à plusieurs reprises l'auteur sombre dans l'absurde. Il y a lieu de croire (puisque'il est question de chaussures) que M. Lacasse a, dans certaines parties de son rapport, les deux pieds dans la même botte. Aurait-il fallu, avant d'en venir à la conclusion que "la distribution des médicaments devrait se faire de la même manière que celle des chaussures", qu'il se souvienne "qu'il faut juger les gens depuis la chaussure jusqu'à la coiffure".

Finalement, si la profession de pharmacien n'existant pas, il faudrait de toute urgence, dans le but de venir en aide aux médecins et aux para-médicaux et pour sauvegarder la précieuse santé de la population, "la créer".

André Malo, Étudiant en Pharmacie, 4^e année, Faculté de Pharmacie, Université de Montréal.

LA PRESSE, 7, rue St-Jacques, Montréal. Téléphone: 874-7272. Seule la Presse-Associée est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse-Associée et de Reporter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. "Courrier de la deuxième classe" - Enregistrement numéro 1400. Part de retour garanti. Service de tirage - Téléphone: 874-6111.



Serait-ce des Martiens qui ont envahi la Guinée de Sékou Touré?

Wilfrid MARTIN

chroniqueur à l'information étrangère



GUINEE (ex-colonie française): Invasions ou pas? Par qui? Pourquoi? Quel rapport avec le Portugal? Autant de questions surgies dans l'actualité et qui ont reçu des réponses contradictoires. Ou des hypothèses en guise de réponses.

Sur la trame noire de l'Afrique libérée, les deux dernières décennies ont brodé une fascinante bigarrure d'Etats, de gouvernements, d'hommes politiques. La Guinée s'en détache tout particulièrement. Non, pas question de rivières de sang, d'hécatombes confraternelles à la Biafra-congolaise. Plutôt une époustouflante navigation entre les gigantesques, les traitresses vagues de la vassalité sous de nouvelles hégémonies étrangères. Tantôt superlativement adroit, tantôt non moins maladroit, le nautonnier a donné d'ahurissants coups de barre à droite ou à gauche.

Touré: une personnalité contradictoire

Le nautonnier: Sékou Touré. La Guinée c'est lui, comme l'Etat français fut, un temps, Louis XIV. Le rôle de la Guinée sur la scène internationale, et singulièrement africaine, c'est lui seul qui l'a écrit et interprété.

Ahmed Sékou Touré, 48 ans, issu d'une pauvre famille terrienne. Autodidacte, employé des P.T.T., tôt converti au syndicalisme, il s'impose comme organisateur et orateur. Avec d'autres militants, il fonde le Rassemblement démocratique africain qui, bientôt, étend ses ramifications dans douze pays. Ambitieux, il collectionne les postes de prestige, les postes clés. Cumulativement ou successivement, secrétaire général de la C.G.T. d'Afrique noire, président de la Confédération générale des travailleurs de l'Afrique noire, membre de l'Assemblée guinéenne (1950), maire de la capitale (1955), membre de l'Assemblée nationale de France (1956).

Non à de Gaulle

Premier ministre de son pays au moment où celui-ci acquiert l'indépen-

dance (1958), il en devient président. A ce titre, il détient le pouvoir dans la "République démocratique (encore qu'elle n'admette qu'un seul parti dont l'influence, du reste, demeure aussi faible que celle de l'Assemblée), laïque et sociale".

Du jour où, seul, il répond NON à de Gaulle qui a invité toutes les anciennes colonies françaises à s'unir dans une communauté d'intérêts, incluant une France égalitaire, le président Touré ne cesse guère de se chamailler, de rompre, puis de renouer, avec des pays africains, européens, voire avec les Etats-Unis. On le surnomme, quand on est "bien" avec lui, l'"Eléphant", i.e. le symbole de "la force et de la dignité des peuples noirs". On voit en lui un homme inconséquent, une girouette, un maître asservi, mais aussi le leader de la gauche africaine.

Après avoir dédaigneusement repoussé la main secourable du grand décolonisateur, de Gaulle — "La Guinée, mon général, préfère la pauvreté dans l'indépendance à la richesse dans l'esclavage" — le fier chef d'Etat tend une main mendicante à l'URSS, aux USA, à la Chine. Le coffre du Trésor guinéen commence à se remplir, grâce surtout à la Banque mondiale; l'économie prend de l'essor; l'armée reçoit des armes de la Tchécoslovaquie.

Des emplois en série

Malgré tout, Sékou Touré ne dort pas tranquille. Persuadé qu'on complotte contre son régime dans tel ou tel pays étranger, que des activistes, noirs et blancs, venus de l'extérieur, forment des rebelles à sa porte, il crie fréquemment au secours, dénonce, vitupère. En 1960, il découvre une conspiration franco-guinéenne: 40 condamnations dont trois frappent des ressortissants français. Froid sibérien avec Paris. Même les grands bienfaiteurs s'en mêlent. Par exemple, il doit expulser l'ambassadeur soviétique pour punir Moscou qui lui a envoyé des "agents subversifs"; il doit rompre avec Paris, qui a récidivé, avec Londres au sujet de l'affaire rhodésienne.

L'année suivante, le président "persécuté" tient Washington responsable de la détention d'officiels guinéens au Ghana, lors d'une escale de l'avion qui transporte ceux-ci. Punition: mise aux arrêts pour vingt-quatre heures de l'ambassadeur américain; expulsion de 70 Américains du "Peace Corps".

Avec les pays voisins tout autant qu'avec les esclaves européennes, ou afro-européennes, du continent, la Guinée fait rarement, sinon jamais bon ménage. Son chef s'attire les foudres du Ghana en donnant asile à Kwame



Sékou Touré

Nkruma, le super-président qu'Accra vient de renvoyer sans embages. Qui plus est, Nkruma reçoit de son hôte le titre de président "honoraire". Peu après, Conakry accuse Abidjan de lui avoir expédié subrepticement d'infâmes activistes.

Sujet de convoitises

Le Portugal colonialiste reste la bête noire par excellence du gouvernement Touré, tout comme des autres gouvernements noirs. D'autant plus que la

Guinée portugaise s'enfoncé comme un auguillon au flanc de "sa" Guinée.

Mauvais coucheur, Touré? Paranoïaque, schizophrène? A chacun d'y aller de son diagnostic. Ce qui ne fait pas de doute, c'est qu'il a transformé un territoire, équivalant au cinquième du Québec en superficie et qui ne compte que trois millions et demi d'habitants, en un pays modèle à maints égards, le plus riche de l'Afrique occidentale. Les agriculteurs et pasteurs forment 85% de la population; toutefois les exportations vi-

Le Portugal mis en accusation

rières, quoique d'un assez fort volume, le cèdent en importance aux exportations minières. Outre du minerai de fer de haute teneur, le pays recèle peut-être le gisement de bauxite le plus considérable du monde.

Etats-Unis, Japon, Suisse comptent parmi les importateurs les plus alléchés par ces richesses qui, d'autre part, excitent la convoitise des nations africaines démunies. Sékou Touré craindrait-il qu'on lui vole, d'une façon ou d'une autre, ces richesses? Si, son armée minime, 5,000 hommes, son peuple pacifiste, la situation de sa capitale rendent la Guinée très vulnérable, il reste que dans le contexte international d'aujourd'hui les conquêtes territoriales impliquent des risques prohibitifs.

Quoi qu'il en soit, observateurs et experts semblent maintenant à peu près convaincus que quelque chose ressemblant à une invasion s'est produit en Guinée entre le dernier week-end et mardi ou mercredi de cette semaine. "Le Monde" a révélé qu'un "représentant de l'ONU a été personnellement témoin d'un débarquement de forces étrangères."

Selon la radio de Conakry, des mercenaires blancs à la solde du Portugal, camouflés en Noirs et d'authentiques Noirs — présumément entraînés par Jean Schramme, le colonel belge qui s'est "distingué" à la tête des "afréux" au Congo — ont tenté, à cinq reprises, de s'emparer de la capitale. Des sous-marins et d'autres bateaux les auraient transportés depuis la Guinée portugaise, toujours selon la même source d'information, jusqu'en vue de la capitale.

Les Guinéens auraient chaque fois repoussé les envahisseurs. Conakry endommagée, le palais présidentiel détruit, attesteraient du sérieux des combats. Les précisions manquent totalement. Aucun journaliste étranger n'a pu pénétrer dans le pays. Cet apparent ostracisme a amené un editorialiste du "Figaro" à se demander si Touré n'a pas monté en épingle une autre guerre, sympathique, faveurs, etc... Ce qui expliquerait l'accueil froid qu'il a fait aux enquêteurs de l'ONU.

A noter qu'au cours des deux derniers mois, d'après des porte-parole du gouvernement, des ennemis — identifiés généralement comme mercenaires à la solde de Lisbonne — auraient tenté de violer la virginité du territoire et du ciel guinéens.

L'ONU enquête

Pourtant, cette semaine, des pays alliés, des organismes internationaux, ont réagi. Des délégués du Conseil de sécurité de l'ONU enquêtent sur place depuis trois jours. Touré, à ce qu'il appert, espérait plutôt ds l'Organisation des renforts militaires. Etrange, remarque le "New York Times", il sait certainement qu'elle ne dispose pas d'effectifs de ce genre.

L'Organisation de l'unité africaine, la Commission de défense de l'Organisation panafricaine, entre autres organismes, ont promis de l'aide ou, à tout le moins, une enquête préalable à un éventuel appui. La RAU, le Soudan, le Nigeria, la Libye, l'Algérie tiennent des troupes en état d'alerte, prêtes à se porter au secours. M. Diallo Telli, secrétaire général de l'OUA, a fait appel à tous les pays noirs afin qu'ils fournissent avions de chasse et bombardiers. Même Washington envisage une aide encore imprécise, "si nécessaire".

Qui est le coupable?

Mais, encore une fois, qui seraient donc ces envahisseurs mystérieux? Les hypothèses les plus plausibles se résument ainsi: ou bien il s'agit d'ennemis autochtones du régime Touré, demeurés au pays ou exilés, les uns et les autres pouvant agir de concert; ou bien il s'agit de colonialistes que gêne l'anticolonialisme guinéen, l'exemple contagieux d'une réussite "noire". Cette alternative n'exclut aucunement une connivence entre tous ces ennemis possibles de Touré.

Le Portugal, maintenant seule puissance coloniale en Afrique, tient-il assez à se maintenir sur ce continent; craint-il assez l'exemple contagieux des pays libérés, le zèle anticolonialiste de certains leaders africains, pour tenter d'évincer ceux-ci de leurs postes de commande, pour envahir ceux-là? L'été dernier, le ministre portugais d'outre-mer a assuré que son pays ne cessera jamais de lutter contre les nationalistes de ses provinces africaines. Raison: "défendre la civilisation, l'occidentale et la chrétienne". Par ailleurs, on a pu lire dans "Novidades", publication gouvernementale de Lisbonne: "Nous ne faisons pas la guerre pour la guerre... mais (nous faisons) du service au bénéfice de notre Patrie, un service au bénéfice du monde... (nous protégeons) les populations désarmées des griffes rouges..." Rien de plus conforme à la politique de Salazar.

Au lecteur de juger s'il y a une relation possible entre ces assertions et les récents événements en Guinée.

LA REVUE ET RÉSUMÉE SEMAINE



PAR GERMAIN TARDIF

UN attentat, heureusement raté, contre le pape a causé un vif émoi, non seulement chez les catholiques mais dans le monde entier. Au cours de la semaine, l'affaire Cross-Laporte a continué à occuper une place importante dans les nouvelles. D'autre part, les gouvernements, tant à Ottawa qu'à Québec, ont fait état de mesures visant à lutter contre le chômage et le coût de la vie. Sur le plan municipal, Montréal a son nouveau Comité exécutif. Dans le domaine de l'industrie, il y a la grande déception de Caloil et l'entente canado-américaine sur le pétrole.

Le pape Paul VI, dès la première journée de son voyage en Asie et en Océanie, a été l'objet d'un attentat duquel il est sorti, fort heureusement, sans une égratignure.

Il venait de descendre de l'avion, à Manille, accueilli par le président Marcos et acclamé par quelque 3,000 personnes, lorsqu'un homme déguisé en prêtre s'est lancé vers lui; un poignard à la main. Benjamin Mendoza y Amor, un peintre d'origine bolivienne âgé de 35 ans, a été arrêté à temps par Mgr Pasquale Macchi, le secrétaire particulier du pape, puis maîtrisé par les agents de sécurité.

La veille, les services de sécurité philippins avaient fait état d'un complot ourdi contre le pape. Celui-ci n'en a pas moins poursuivi son itinéraire.

Il s'agissait de la troisième étape du voyage de 10 jours de Sa Sainteté. Plus tôt, il s'était arrêté à Téhéran où il s'était entretenu 50 minutes avec le chah d'Iran, puis à Dacca, au Pakistan oriental.

Le pape doit également visiter le Ceylan, l'Indonésie, l'Australie et Hong-Kong.

Le terrorisme

L'enquête du coroner sur la mort du ministre Pierre Laporte s'est poursuivie lundi et mardi.

Richard Therrien, l'un des colocataires de l'appartement 12, au 2370, chemin de la Reine-Marie, a confirmé, durant son témoignage de plus de trois heures, la présence chez lui des frères Rose et de Francis Simard, après le meurtre du ministre. Son témoignage a, de plus, donné l'impression qu'une forme de contact a existé entre les ravisseurs de M. Laporte et ceux du diplomate Richard Cross.

Voici les points saillants de sa déposition:

Les suspects se sont réfugiés chez lui peu après le meurtre.

Il a entendu au moins une conversation entre les suspects au sujet de l'enlèvement de M. Cross. Chacun mettait son opinion sur l'endroit où ce dernier pouvait se trouver, mais ces opinions étaient différentes.

Un dénommé Pierre aurait visité l'appartement alors qu'il était absent. Ce "Tit-Pierre", comme l'appelaient les suspects, pourrait peut-

être les aider financièrement. En tout cas, il semblait être un personnage important et respecté au sein du groupe... un personnage que personne ne pouvait soupçonner.

Le même jour, M. Roger Venne, de Longueuil, sa femme, Thérèse, et son fils René, âgé de 14 ans, ont tour à tour déposé, déclarant qu'ils connaissaient Paul Rose et que ce dernier leur avait rendu visite, le 13 octobre, soit après l'assassinat.

René a raconté que ce jour-là, à la demande de Paul Rose, il est allé à bicyclette "voir si une Volkswagen blanche occupée par deux hommes" n'était pas dans le voisinage. Il est revenu avec une réponse affirmative et c'est peu après que Rose est parti pour Montréal, avec les Venne, dans leur voiture. Ceux-ci, apparemment, ne savaient pas encore que leur visiteur était recherché par la police.

C'est ainsi qu'on a pu apprendre comment Rose avait réussi à semer les policiers qui le suivaient.

Mardi tumultueux

Mardi, la séance a été la plus orageuse depuis le début de l'enquête. Deux témoins ont été trouvés coupables d'outrage au tribunal parce qu'ils refusaient de témoigner. Il s'agit de Clément Roy, 23 ans, et d'une soeur des frères Rose, Lise.

Celle-ci n'a pas voulu répondre aux questions en guise de protestation contre la "discrimination" dont elle se disait victime parce qu'elle était la soeur de Paul et Jacques Rose. On la regardait aux cellules du quartier général de la SQ au lieu de l'envoyer, comme les autres détenues, à la prison Tanguay pour femmes. Elle a également affirmé qu'on l'avait maltraitée, frappée et laissée geler, nue, dans une cellule solitaire.

Plus tard, l'inspecteur-chef Paul Benoit, de la SQ, a fait savoir qu'une enquête serait menée sur ces allégations dont, personnellement, il doutait de la véracité. Dès le lendemain, Mlle Rose était transférée à la prison Tanguay.

Autres développements

D'autres événements reliés à l'affaire Cross - Laporte sont survenus, au cours de la semaine:

● Une autre communication du FLQ avec deux lettres de M. Richard Cross, l'une pour le public, l'autre

pour sa femme, a été trouvée en fin de semaine dernière. La police a reconnu l'authenticité des lettres, ce qui porte à croire que M. Cross est encore vivant.

● La police a ratissé la région de Saint-Jérôme tout en continuant ses recherches dans Laval. Aucun résultat annoncé.

● Un "ancien" du FLQ, Richard Bros, de la cuvée 1963, s'est suicidé dans une cellule de prison où il était détenu pour voies de fait, à Londres.

● Michel Chartrand a fait parvenir à la Cour supérieure, mercredi, une requête en outrage au tribunal contre le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Expansion économique, M. Jean Marchand.

● Par ailleurs, le juge Kenneth Mackay, de la Cour du banc de la reine, a remis au début de la semaine prochaine sa décision sur une demande de cautionnement présentée par Me Robert Lemieux pour lui-même, Michel Chartrand, Pierre Vallières, Charles Gagnon et Jacques Larue-Langlois.

● Francine et François Bélisle ainsi que Richard et Colette Therrien, qui occupaient le fameux appartement du chemin de la Reine-Marie, ont été accusés d'avoir aidé les frères Rose ainsi que Simard et Lortie à se soustraire à la justice, sachant qu'ils étaient membres du FLQ. François Roux, de son côté, a été accusé d'avoir apporté une aide indirecte au groupe. Les cinq ont comparu, hier, en Cour du banc de la reine.

Nouveau Comité exécutif

Le Conseil municipal de Montréal a procédé, lundi, au choix des membres du Comité exécutif.

C'est M. Gérard Niding qui a été nommé pour succéder à M. Lucien Saulnier à la présidence du Comité. M. John Lynch-Staunton devient vice-président à la suite du retrait de M. Gerry Snyder. Ce dernier est appelé à jouer un rôle de premier plan, au sein du Comité d'organisation des Jeux Olympiques de 1976.

Les autres membres du Comité exécutif sont MM. Lawrence Hanigan, Yvon Lamarre, Fernand Drapeau et Jean Labelle.

Injection à Sidbec

Le premier ministre Bourassa a

déposé à l'Assemblée nationale deux projets de loi destinés au financement d'une sidérurgie. Le premier bill autorisera le gouvernement à verser à Sidbec une somme de \$36 millions pour l'achat de 3,600,000 actions à dividendes différés. Le deuxième garantira des emprunts jusqu'à concurrence de \$30 millions effectués par Sidbec auprès de la Caisse de dépôt et de placement.

Ces sommes s'ajoutent aux \$60 millions déjà votés, sous l'Union nationale, à raison de \$12 millions par année pendant cinq ans.

Deux autres lois pour protéger le consommateur

Le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, a annoncé, mardi, que deux nouveaux projets de loi seront prochainement déposés à l'Assemblée nationale pour compléter les objectifs de la Loi de protection des consommateurs.

L'une visera à mettre fin aux abus dans les ventes des terrains. L'autre instituera des tribunaux d'équité pour l'audition de poursuites impliquant des petites réclamations, sans frais judiciaires.

Par la même occasion, M. Choquette a fait savoir que les vendeurs d'autos usagées devront délivrer un certificat établissant le bon état des voitures vendues. Les vendeurs itinérants et les vendeurs d'autos usagées devront, de plus, être munis de permis.

Le pétrole

Un accord intervenu lors des entretiens ministériels canado-américains donnera au Canada un accès sans limite aux marchés du pétrole des Etats-Unis, au cours de 1971.

L'entente ne sera complétée que si les deux pays parviennent à s'entendre sur une méthode de construction d'un réservoir où puiseraient les Américains en période de pénurie.

Par ailleurs, la Cour suprême du Canada a à la fois maintenu la validité de la loi fédérale sur le pétrole et rejeté un appel de la société Caloil de Montréal. Celle-ci s'opposait à cette loi qui interdit la vente de tout produit du pétrole importé sur les marchés canadiens situés à l'ouest de la vallée de l'Outaouais.

La décision du tribunal a pour résultat de faire perdre à Caloil la

moitié de ses ventes en lui enlevant son marché de l'Ontario. En conséquence de quoi le président de Caloil, M. Pierre Sénéchal, a fait savoir que sa compagnie doit renoncer, dans l'immédiat, à son projet de raffinerie dont la construction devait débuter, dans quelques mois, à Saint-Augustin, dans le comté de Portneuf.

Sur la scène fédérale

● Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pépin, a annoncé, hier, la mise au point d'un programme d'expansion de la construction maritime pour attirer dans les chantiers maritimes du Canada des contrats internationaux d'une valeur de \$300 millions.

● Le ministre du Bien-être social, M. John Munro, a inscrit au feuillet de la Chambre un avis aux termes duquel le taux de base de la pension de vieillesse sera augmenté de \$5.

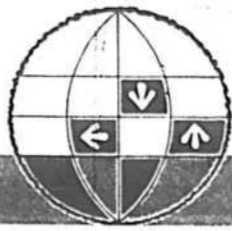
● Le ministre de la Défense, M. Donald MacDonald, a fait savoir que les militaires bénéficieraient d'une augmentation moyenne de salaires de 6 pour cent rétroactive au premier octobre.

Des révélations sur la tragédie du DC-8

L'enregistrement magnétique des conversations entre l'équipage de l'avion et la tour de contrôle, quelques instants avant l'écrasement de l'appareil, a créé des moments dramatiques, jeudi, à l'enquête sur la tragédie survenue à Toronto, le 5 juillet dernier, et qui a causé la mort de 109 personnes.

Des propos entendus dans cet enregistrement, il appert que le copilote Rowland, qui n'était pas d'accord avec le pilote Hamilton sur la façon d'utiliser les aéro-freins, avait manœuvré ceux-ci trop tôt. Il s'est excusé à trois reprises alors que le pilote Hamilton tentait de corriger la situation.

Il était déjà trop tard. L'avion a touché la piste. Le choc a provoqué la chute d'un moteur et le feu a pris alors que l'avion prenait de l'altitude dans une tentative en vue de reprendre l'opération d'atterrissage. Une aile s'est détachée et l'avion s'est écrasé. Les bruits d'explosions et du choc final ont été enregistrés.



PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITE

Oui à l'indépendance du Québec dans un marché commun avec les Etats-Unis

Gilles RACINE



CETTE semaine, au cours d'une discussion amicale, un homme d'affaires québécois d'allégeance libérale et foncièrement anti-séparatiste lançait péremptoirement: "Si le Québec devient indépendant, c'est la ruine. Économiquement, ajoutait-il, la meilleure chose qui pourrait nous arriver, ce serait de nous annexer aux Etats-Unis." Mais quelque chose le retenait: "Je suis profondément nationaliste."

Et si le Québec, lui demanda-t-on, tout en faisant son indépendance, participait à un marché commun avec les Etats-Unis? Sa réponse ne se fit pas attendre: "Là, ce n'est plus la même chose. J'embarque tout de suite. On m'ouvre alors un marché que je ne pouvais rejoindre à cause des barrières tarifaires canadiennes, on assure à mon entreprise une expansion que je n'osais espérer. Et que dire de l'avenir d'un Québec indépendant dans un tel marché!"

"De par notre langue et notre culture, si on fait du Québec un pays vraiment français, on triple ou quadruple notre industrie touristique, on devient la jonction idéale entre l'Europe et le continent nord-américain. J'embarque et j'abandonne les quelques miettes que les Canadiens anglais m'accordent après m'avoir préféré tous les concurrents anglophones."

Ailleurs, au sixième étage de la faculté des Sciences sociales, économiques et politiques de l'Université de Montréal, l'économiste Rodrigue Tremblay explique la double théorie qu'il a exposée au début d'octobre dans un petit livre de 127 pages, intitulé "Indépendance et marché commun Québec-Etats-Unis."

Détenteur d'un doctorat en sciences économiques de l'université américaine Stanford, âgé de 31 ans, il s'anime au fur et à mesure qu'il expose sa thèse, composée d'éléments connus depuis longtemps au Québec, mais réunis, peut-être, pour la première fois.

En deux mois, huit mille exemplaires de son livre se sont vendus. Sa thèse a déjà des détracteurs et des sympathisants. Les premiers se classent parmi les fédéralistes acharnés et les tenants du nationalisme économique canadien, thèse qui se propage rapidement en Ontario et autour de la colline parlementaire d'Ottawa. Quant aux seconds, on les retrouve ici et là, chez des indépendants, des nationalistes, des hommes d'affaires.

Les hommes d'affaires, tout comme le cas particulier mentionné au tout début, ne sont guère favorables à l'indépendance du Québec. Mais cette indépendance, si elle est assortie d'un marché commun avec les Etats-Unis, ne leur fait plus peur. Ils sont plus attachés à leur portefeuille qu'au fédéralisme, surtout qu'il n'a pas toujours joué dans le sens de leurs intérêts. Pour la première fois, ils songent à un Québec qui serait indépendant mais qui ne serait pas économiquement replié sur lui-même.

Thèse politiquement rentable

Déjà un homme politique s'est emparé à demi de l'idée avancée par le professeur Tremblay. M. Mario Beaulieu, ancien ministre des Finances dans le cabinet Bertrand et candidat défait aux dernières élections, avance, comme solution aux problèmes tant économiques que socio-culturels du Québec, le marché commun du Québec avec les Etats-Unis. Mais quant au statut politique du Québec, il ne dit rien, semblant préférer encore demeurer dans le fédéralisme canadien ou essayer de déterminer un statut particulier à la belle province.

Cette hésitation politique — il croit qu'il ne peut y avoir au Québec deux partis indépendants — pourrait lui coûter cher. Car tout porte à croire que l'idée d'un Québec indépendant participant à un marché commun avec les Etats-Unis pourrait aller loin.

Sans exagérer la portée de la double thèse du professeur Tremblay, il faut reconnaître que deux mouvements se dégagent de la population francophone du Québec: les forces vives de cette population — i.e. les jeunes qui ont un niveau de scolarisation de plus en plus élevé — désirent que le Québec s'assume entièrement, tant au niveau politique qu'au niveau social, et la majorité, silencieuse ou pas, veut une augmentation de ses revenus, une participation plus grande à la prospérité nord-américaine. Et ce désir de participer à cette prospérité prévaut aussi bien chez les Francophones que chez les Anglophones et les Néo-Québécois.

En 1964, le Magazine Maclean publiait les résultats d'une enquête sociologique menée par le Groupe de recherche sociale de Montréal sur l'attitude des Canadiens à l'égard de l'annexion aux Etats-Unis.

Au Québec, le tiers des répondants étaient favorables à l'annexion pure et simple du pays aux Etats-Unis, cependant que 78 p. cent souhaitaient "une union économique et commerciale entre le Canada et les Etats-Unis".

En mai 1968, un autre sondage, mené cette fois-ci par l'Institut canadien de l'opinion publique, concluait que les Québécois étaient favorables dans une proportion de 69 p. cent à un marché

commun entre le Canada et les Etats-Unis.

On voit d'ici la force que prendrait au Québec la double thèse du professeur Tremblay si elle était mise de l'avant par un parti politique qui a, si on permet l'expression, "le vent dans les voiles".

Les Québécois visent deux choses: le pouvoir politique et économique

Le professeur Tremblay, tout économiste qu'il est, l'a bien perçu. "Je suis profondément persuadé, dit-il, que la majorité de la population du Québec poursuit simultanément deux grands objectifs importants l'un que l'autre et dont les politiciens québécois auront à tenir compte dans les années à venir.

"Le premier objectif est de participer de la façon la plus entière à la prospérité économique nord-américaine. Les Québécois n'accepteront plus d'être les pauvres du continent lorsque leur niveau d'éducation et leurs aspirations seront au niveau du reste du continent.

"D'autre part, et c'est le deuxième objectif que les Québécois recherchent, ils aspirent à vivre dans un environnement francophone et sont prêts à faire des compromis entre ces deux grands objectifs pour obtenir la solution optimale."

Cette solution optimale est ce juste milieu entre leurs aspirations politiques et économiques. Au niveau économique, le rendement maximum s'obtient dans un grand ensemble comme l'économie américaine. Mais, dit M. Tremblay, l'efficacité politique ne souffre pas de trop grands ensembles.

"Donc, concentrer les pouvoirs politiques au Québec, c'est efficace au point de vue politique alors qu'élargir le marché économique, c'est efficace au point de vue économique. C'est cette synthèse de deux choses qui permet de réaliser, à mon avis, les deux objectifs fondamentaux des Québécois: survie de l'environnement francophone en Amérique du Nord et essor économique et augmentation du niveau de vie en s'intégrant à l'ensemble économique américain."

Le Canada fait perdre \$2 milliards par année au Québec

A son avis, si le Québec participait à un marché commun avec les Etats-Unis, le produit national brut de la province, qui est actuellement de \$19,8 milliards annuellement, augmenterait d'au moins \$2 milliards. "C'est ce qui est prouvable", dit-il. Il en arrive à cette conclusion en s'appuyant uniquement sur l'étude des politiques tarifaires (douanes) canadiennes qui favorise l'industrie ontarienne aux dépens de l'industrie québécoise.

Cette conclusion du professeur Tremblay est d'ailleurs corroborée par certains économistes québécois de renom que nous avons joints. Même d'allégeance fédérale, ils admettent sans discussion les constatations économiques du professeur Tremblay. L'un d'entre eux estime cependant que le Québec tirerait encore plus de profits de ce marché commun si tout le Canada y participait.

M. Tremblay l'admet lui-même. Mais, note-t-il, la politique du gouvernement fédéral va justement à l'encontre d'un marché commun nord-américain en favorisant de plus en plus un certain nationalisme économique canadien. "Car, précise-t-il, ceux qui auraient le plus à perdre, pour un temps tout au moins, d'un tel marché commun sont les Ontariens qui ont une structure industrielle à la grandeur du marché canadien." En d'autres termes, il croit possible l'intégration du Canada à un marché commun avec les Etats-Unis mais seulement lorsque le pays sera forcé de le faire par l'indépendance du Québec et sa participation à un marché commun avec les Etats-Unis.

Démarche purement économique

Il est intéressant de connaître la démarche intellectuelle qui a amené le

professeur Tremblay à la solution qu'il préconise. Loin d'être un indépendantiste, il a voté pour le Parti libéral du Québec aux élections du 29 avril.

C'est par une démarche purement factuelle et économique qu'il est arrivé à sa double conclusion. "Le type de problèmes que nous avons est surtout structurel, mais d'une grandeur telle qu'il leur faut adapter des solutions autres que marginales. Autrement dit, lorsque vous souffrez de cancer, il ne sert à rien de prendre des aspirines."

De tous les pays industrialisés, explique-t-il, le Québec est celui qui a le taux de chômage le plus élevé. Les revenus des individus, au Québec, sont avec les Maritimes, les plus bas de tout le continent nord-américain. "Nous avons 29 p. cent de la population canadienne au Québec, mais depuis 1945, nous n'avons jamais eu 29 p. cent des investissements faits au Canada."

Selon un rapport soumis au ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce, le Québec obtient un pourcentage des investissements — tant privés que publics — faits au pays de plus en plus minime. "Depuis 1964, on assiste, de dire M. Tremblay, à une dégringolade continue. On tombe de 25,8 p. cent en 1964, à 24,9, 22,8, 21, 20,5, 19,6 et enfin 19,2 p. cent cette année. Il y a là un phénomène d'appauvrissement relatif. C'est impossible que dans les années qui vont venir notre niveau de vie ne baisse pas par rapport à celui du reste du continent."

En tant qu'économiste, il ne peut s'empêcher de se demander ce qu'on peut faire pour renverser la vapeur et

la même chanson. Après un certain temps, comme économiste, vous dites que si c'est structurel, eh! bien changeons les structures, grands dieux. On n'est toujours pas pour être pauvres et dire qu'on est nés pour des petits pains et qu'on est fous!"

A son avis, le Québec pourrait avoir les meilleures compétences économiques qu'il ne pourrait rien changer à sa situation économique parce que les pouvoirs économiques sont tous concentrés à Ottawa et que le Québec, comme le Canada, est à la remorque de l'économie américaine. "C'est pour cela que c'était malhonnête du point de vue économique — pas politique, je ne m'y connais pas — de promettre 100,000 emplois en 1971. Parce qu'au mieux, c'aurait été la conjoncture économique continentale qui aurait permis au Québec d'obtenir les 100,000 emplois, pas M. Bourassa. En aucune façon."

"Qu'une commission d'enquête essaie de démolir ma thèse"

Et d'ajouter un peu plus tard M. Tremblay: "Je défie le gouvernement de mettre sur pied une commission d'enquête sur la position économique du Québec sur le continent nord-américain afin de déterminer si les relations actuelles sont bénéfiques au Québec ou ne le sont pas. C'est la seule façon de clore le débat s'ils ne veulent pas accepter ma thèse. (...) Si j'avais peur du bien-fondé de celle-ci, je ne ferais pas une telle proposition. Si je le dis, c'est que je suis persuadé de ce que j'avance."

américains, il serait possible au consommateur québécois d'acheter des produits fabriqués aux Etats-Unis et qui se vendent beaucoup moins cher que les produits concurrents fabriqués en Ontario. Certains produits pourraient ainsi coûter de 30 à 100 ou même 120 p. cent moins cher que dans l'actuel système.

Plus que cela, même, les principales industries manufacturières québécoises (textiles, chaussures) seraient plus protégées par les tarifs américains dans un marché commun qu'elles ne le sont actuellement par les tarifs canadiens contre les importations européennes et japonaises.

Le Québec subventionne l'Ontario

En quelque sorte, dit M. Tremblay, on subventionne l'industrie ontarienne par cette politique canadienne des tarifs. Si le Québec accédait à l'indépendance et à un marché commun avec les Etats-Unis, l'Ontario, reconnaît-il, sera dans une position économique favorable. Mais, dit-il, "pourquoi les sauver des Etats-Unis? Ils ne nous payent pas pour les sauver; au contraire, nous sommes les plus pauvres. Donc on leur sert de marché pour nous vendre leurs produits qui coûtent trop cher et, du point de vue culturel, on leur sert de garantie morale contre les Etats-Unis. Alors que de leur côté, eux, ne nous sauvent pas des Etats-Unis et ne nous enrichissent certainement pas. Et là, ça devient dévastateur. Je sympathise un peu avec eux, mais que voulez-vous... à chacun pour soi. Nous ne sommes toujours pas pour nous sacrifier pour eux..."

Actuellement, les Québécois ont, en moyenne, un revenu inférieur à 50 p. cent de celui des Américains et d'environ 25 p. cent inférieur à celui des Ontariens. "Si les choses continuent comme elles semblent parties, dans 10 ou 15 ans, ce sera un écart de 75 p. cent qui existera entre nos revenus et ceux des Américains. Ma solution à moi, par le marché commun avec les Etats-Unis, c'est de réduire cet écart à 25 p. cent. Ce sera déjà une réussite."

Les Américains auraient tout intérêt à accepter le Québec

Mais la question qui vient à l'esprit de tous est évidemment de savoir si les Américains accepteraient un tel marché commun avec le Québec.

Dans l'esprit de l'économiste Tremblay, il n'y a aucun doute. Comme les Américains possèdent à peu près 48 p. cent de toute l'industrie manufacturière québécoise, il ferait en quelque sorte un marché commun avec eux.

Il ne faut pas oublier, dit aussi M. Tremblay, qu'advenant l'indépendance du Québec et sa participation à un

marché commun avec les Etats-Unis, le Canada, avec une structure économique est-ouest complètement débalancée, devra tôt ou tard s'intégrer dans le grand tout économique. Donc, les Etats-Unis auraient tout avantage à accepter facilement un tel marché commun avec le Québec, puisqu'une telle formation économique, tout en procurant des entrées plus faciles à nos richesses naturelles, obligerait à court ou à long terme le reste du Canada, notamment l'Ontario, à s'intégrer au marché commun nord-américain en voie de formation.

Quant aux hommes d'affaires québécois, qu'ils soient anglophones ou francophones, il ne devrait pas y avoir de grands problèmes. Si le marché commun européen a réussi à se matérialiser, explique le professeur Tremblay, c'est parce que les hommes d'affaires ont "embarqué". Et "je pense qu'ici, les hommes d'affaires embarqueront aussi dans l'affaire."

"C'est à leur avantage, dit-il, surtout pour les hommes d'affaires du Québec, à la fois francophones et anglophones. Actuellement, ils peuvent difficilement se déclarer favorables à l'idée de façon publique à cause des relations qu'ils entretiennent avec les gouvernements. (...) cependant, ils vont supporter les candidats qui vont l'être."

On peut peut-être citer un cas d'entreprise québécois qui aurait tout intérêt à un tel marché commun Québec-Etats-Unis. La compagnie Bombardier Ltée, par exemple, qui est la plus grande entreprise francophone du Québec est actuellement dans une certaine impasse. En effet, le Pacte de l'automobile conclu entre le Canada et les Etats-Unis, abaissant les barrières tarifaires sur tout produit automobile manufacturé tant dans un pays que dans l'autre, profitait à la compagnie Bombardier qui exporte environ 60 p. cent de ses motoneiges aux Etats-Unis.

Actuellement, cet accord est échu. Si les négociations devaient ne pas aboutir et si on refusait par la suite son renouvellement, la production de la compagnie serait trop importante pour le seul marché canadien et la compagnie pourrait difficilement concurrencer ses compétiteurs américains qui s'empareraient alors du marché de la motoneige aux Etats-Unis. De sorte que cette compagnie, qui fait l'orgueil des Québécois francophones, serait accusée à réduire de façon sensible sa production, donc à fermer des lignes d'assemblage et à mettre à pied des employés.

Nul doute, dans l'esprit de M. Tremblay, que la compagnie Bombardier trouverait son avantage dans un marché commun Québec-Etats-Unis.

Quant aux hommes d'affaires américains, le problème ne se pose pas puisqu'ils ont "toujours considéré le continent comme étant un seul marché et que ce ne sont que les milieux financiers de Toronto et les milieux politiques d'Ottawa qui s'y opposent."



Rodrigue Tremblay

solutionner les problèmes. "Mais ce n'est pas en disant aux gens: Soyez calmes, qu'on va régler nos problèmes. Il n'y a aucun pays au monde qui est calme et pourtant nous avons le taux de chômage le plus élevé. Ce n'est pas en jouant à la démagogie et en quémandant des investissements qui ne viennent jamais qu'on va résoudre les problèmes."

L'économie va de paire avec la politique

S'il est possible, avoue M. Tremblay, de faire de la politique sans faire d'économie, il est très difficile de faire de l'économie sans faire de la politique puisqu'on tombe alors dans le domaine des politiques économiques.

"C'est à mon corps défendant que je fais de la politique. J'arrive à la conclusion que le Québec ne peut pas se permettre de ne pas changer de structures sur un plan purement économique. Il ne peut pas se permettre de ne pas faire partie du marché commun économique tout comme il ne peut pas se permettre de ne pas être indépendant. Les deux se faisant évidemment en même temps."

Le taux de chômage actuel au Québec est de 8,9 p. cent. On prévoit qu'il pourrait monter jusqu'à 12 ou même 15 p. cent cet hiver. Au Québec, "le chômage a toujours été plus élevé qu'ailleurs. Les économistes ont toujours dit: "Ah, mais c'est du chômage structurel. D'année en année, les économistes répètent la même chose: c'est du chômage structurel."

"Mais comme économiste, ça devient extrêmement frustrant parce qu'on peut avoir des perroquets qui répètent

"Au lieu d'instituer des commissions d'enquête sur tout et sur rien, qu'on en fasse donc sur les problèmes importants. Est-ce que c'est Dieu le père qui décide que le Québec doit avoir le plus haut taux de chômage des pays civilisés?"

Le fond du problème, s'il faut l'en croire, c'est que nos relations économiques sont mal orientées. Au lieu d'être dans l'axe nord-sud (dans un rayon de 500 milles à partir de Montréal, on touche 65 millions de personnes), nos relations économiques sont dans l'axe est-ouest (dans un même rayon de 500 milles on ne rejoint que quelque sept millions d'individus).

Cette orientation est-ouest est due, semble-t-il, en grande partie à des raisons d'ordre politique. "Parce qu'on voulait faire une nation transcontinentale. Pour concurrencer les Etats-Unis et on l'a fait sur le dos des Canadiens français en grande partie. (...) On ne voulait absolument pas que le chemin de fer passe par le Minnesota, on voulait absolument qu'il passe par le nord de l'Ontario et, dans le fond, c'était pour des raisons purement politiques, mais en ce faisant, ça a permis à bien des politiciens de s'enrichir par la bande."

Avec un marché commun Québec-Etats-Unis, il serait possible aux industries québécoises de se spécialiser et de réduire leurs lignes de production, augmentant du fait même la productivité et le rendement, permettant aussi — à cause du vaste marché — d'embaucher plus d'employés, de prendre de l'expansion et, conséquemment, d'offrir aux employés de meilleurs salaires.

En même temps, comme il n'y aurait pas de frais de douane sur les produits

SONDAGE GALLUP

Tous droits réservés

Six Canadiens sur dix estiment qu'il y a suffisamment de capitaux américains au Canada

Effectué par l'Institut canadien de l'opinion publique

(Tous droits réservés)

Les Canadiens deviennent de plus en plus convaincus qu'il y a suffisamment de capitaux américains au Canada à l'heure actuelle. Au début des années soixante, 46% des Canadiens étaient de cet avis, alors qu'ils sont aujourd'hui 62%. Au cours de cette même décennie, la proportion des Canadiens qui estiment que l'on devrait avoir davantage de capitaux américains au Canada est tombée de 33% à 25%.

C'est en Ontario (70%) et dans l'Ouest (67%) que l'on relève la proportion la plus importante de gens qui estiment qu'il y a suffisamment de capitaux américains au Canada. Cette attitude est moins répandue dans les Maritimes (53%), et encore moins dans le Québec (48%).

Une étroite similitude d'opinion sur cette question se retrouve dans tous les secteurs, deux-tiers des ouvriers comme des cadres, des employés de bureau ou des agriculteurs estimant que les capitaux américains sont déjà suffisants à l'heure actuelle.

La question, qui est posée périodiquement aux Canadiens afin de pouvoir suivre les changements d'opinion, était la suivante:

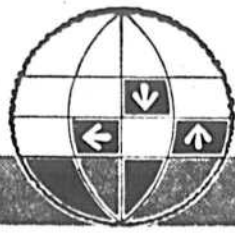
"Estimez-vous qu'il y a à l'heure actuelle suffisamment de capitaux américains au Canada, ou bien estimez-vous qu'il en faudrait encore davantage?"

Voici le point de vue exprimé par les Canadiens ces dernières années:

Année	Suffisamment	D'avantage	Indécis
1964	46%	33%	21%
1967	60	24	16
Aujourd'hui	62	25	13

Les comparaisons suivantes montrent les divergences d'opinion entre l'est d'une part, et l'Ontario et l'Ouest d'autre part, et la similitude de point de vue que l'on retrouve dans toutes les catégories de la société.

Catégorie	Suffisamment	D'avantage	Indécis
Maritimes	53%	38%	9%
Québec	48	33	19
Ontario	70	18	12
Ouest	67	22	11
Professions libérales	65	26	9
Employés de bureau et de magasin	64	26	10
Ouvriers	61	23	16
Agriculteurs et autres	59	28	13



PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITÉ

La Maison du pêcheur de Percé est mise en vedette dans l'affaire Cross-Laporte

APRÈS cinq jours d'audience, répartis sur près de trois semaines, l'enquête du coroner, instituée pour établir les circonstances ayant entouré la mort du ministre Pierre Laporte, n'a pas

encore réussi à lever le voile sur le mystère qui entoure cet assassinat.

Cinq jours d'audience qui ont donné lieu à des révélations plus ou moins sensationnelles. Mais sur la mort du ministre, rien.

Cinq jours d'audience qui ont toutefois permis d'établir hors de tout doute, le rôle de premier plan joué par la Maison du pêcheur de Percé dans toute cette histoire.

A ce jour, la très grande majorité des témoins entendus à l'enquête ont affirmé s'être connus les uns les autres

au cours de l'été 1969, été qui n'a pas manqué de bouleverser complètement la vie tranquille de la municipalité de Percé.

Cet été a vu naître la Maison du pêcheur avec comme principal leader, Paul Rose, le professeur de 27 ans, que la police recherche depuis l'enlèvement de M. Laporte.

En même temps que naissait cet "établissement", apparaissaient dans la région de Percé des individus à la mine pour le moins inquiétante, ou moins aux yeux de la population et des autorités locales qui ont tout fait pour chasser les "intrus", la plupart des étudiants sans le sou... auxquels s'entremêlaient des radicaux de la gauche qui ont, semble-t-il, profité de l'occasion, pour fraterniser, du moins sur le plan idéologique politique.

Collusion

Ce lien commun, reliant entre eux les principaux témoins à l'enquête du coroner, n'a pas échappé aux policiers enquêteurs et aux procureurs spécialement nommés par le ministère de la Justice pour procéder à l'interrogatoire des témoins.

Et c'est ainsi que, dès la deuxième journée d'audience, les nombreux journalistes présents ont vu Me Jean-Guy Boilard, Me Yves Fortier et Me Jacques Ducros, orienter leurs interrogatoires en ce sens.

Les observateurs, un peu déçus de la tournure des événements, s'éloignant de la mort du ministre Laporte comme telle, ont vu les procureurs se lancer dans ce qui semblait être l'élaboration d'une preuve de collusion, qui n'a évidemment rien à voir au stade de l'enquête du coroner.

Lise Balcer, Jean-Luc Arène et Normand Turgeon, les trois témoins principaux de cette deuxième journée, après avoir été interrogés sur des faits accessoires, se sont vu exhiber toute une série de photographies et ont entendu à chacune d'elles les questions laconiques: "Connaissez-vous cette personne? Ou l'avez-vous connue?"

Et inlassablement, à chacune des questions, les témoins se voyaient forcés de répondre: "Oui. A la Maison du pêcheur."

C'est ainsi qu'ont circulé les photos de: Clément Roy, Pierre-Marc Beauchamp, Michel Cabana, Denis Préno-

vost, Steve Albert, Yves Brunet, Jean-Louis Yelle, Tony Chicelliano, Michel Guevremont, Richard Hébert, Pierre Dubois, Ginette Gendron, Carole Goudreau, Hélène Lacasse, Serge Labrecque, Claude Richard, Guy Chevalier, Jill Turner, et plusieurs autres.

Plusieurs de ces personnes sont d'ailleurs assignés comme témoins à l'enquête. Deux d'entre elles, Clément Roy et Pierre-Marc Beauchamp, ont refusé de témoigner et s'ils persistent dans leur refus, le juge Jacques Trahan pourrait leur imposer une sentence pouvant aller jusqu'à \$5,000 d'amende et un an d'emprisonnement.

Admiration

Là ne s'arrête évidemment pas la liste des "vieilles connaissances" de la Maison du pêcheur.

Collette Therrien et Francine Béliste, deux locataires de l'appartement 12 du 5720, chemin de la Reine-Marie, qui ont hébergé les frères Paul et Jacques Rose, de même que Francis Simard, se sont rencontrés à la Maison du pêcheur.

Ce qui se dégage en outre de certains témoignages, à part la Maison du pêcheur, c'est l'admiration que l'on vouait aux frères Rose.

Ainsi, Collette Therrien qui n'avait pas vu Jacques Rose depuis plus d'un an, a accepté sciemment de risquer cinq années d'emprisonnement pour héberger cet homme pour lequel elle avait beaucoup d'admiration... plus beaucoup d'amour.

Du côté de la famille Venne, de Longueuil, qui a hébergé Paul Rose durant la journée du 13 octobre, trois jours

après l'enlèvement du ministre Laporte, on était débordé d'admiration, sentiment que l'on ne pouvait d'ailleurs cacher dans son témoignage, même en sachant aujourd'hui que Paul Rose est resté en prison pour l'enlèvement et le meurtre du ministre Laporte.

Même Lortie

Il n'y a pas que les personnages "accessibles" qui se sont connus à la Maison du pêcheur.

Bernard Lortie, qui a avoué sa participation à l'enlèvement, a lui-même déclaré à la première journée de l'enquête, le 7 novembre dernier, qu'il avait connu ses trois complices, Paul et Jacques Rose, de même que Francis Simard, à la Maison du pêcheur, à l'été 1969.

Lortie devait d'ailleurs signaler au cours de son témoignage: "Nous nous sommes revus par la suite et nous avons décidé d'enlever quelqu'un..."

Ce ne sont évidemment pas toutes les personnes qui ont fréquenté la Maison du pêcheur qui peuvent être reliées à ce noyau. Nombre d'étudiants peu fortunés ont tout simplement profité du gîte gratuit que leur offrait la Maison du pêcheur sans nécessairement partager les idées extrémistes de ses leaders et sans avoir l'intention de discuter d'options politiques.

Si l'enquête du coroner a mis la Maison du pêcheur en vedette, cette enquête ne pourra jamais aboutir à la mort de M. Laporte en elle-même... à moins que l'on ne décide à un certain moment de sortir de la Maison du pêcheur pour entrer dans celle de la rue Armstrong.

De la rue Armstrong au Chemin de la Reine-Marie

Il y a maintenant 42 jours que le ministre du Travail et de l'Immigration, M. Pierre Laporte, a été tué.

Il y a maintenant 54 jours que le diplomate britannique M. James Richard Cross, a été enlevé.

Tout permet de croire que M. Cross est toujours vivant, mais à l'exception de quelques communiqués et de quelques lettres écrites de sa main, on est toujours sans nouvelle de lui.

C'est la coopération que le public a apportée à la police qui a permis de découvrir la maison où était détenu M. Pierre Laporte.

Le 18 octobre, le lendemain de la découverte du corps de M. Laporte, les dirigeants de la Sûreté du Québec décidaient, après de longues discussions de remettre aux media d'information, les photographies des présumés ravisseurs et assassins du ministre.

Elle reconnaît Paul Rose

Les photos de Paul Rose et de Marc Carbonneau sont alors diffusées par les postes de télévision.

Dans les heures qui suivent, la police reçoit de nombreux appels téléphoniques anonymes de plusieurs personnes prétendant savoir où se cachent les deux hommes. Les policiers vérifient tout.

Dans la soirée, une femme révèle que Paul Rose demeure au 5630, rue Armstrong, à Saint-Lambert.

Quelques instants plus tard, policiers et militaires envahissent la rue Armstrong et quelques-uns d'entre eux pénètrent à l'intérieur du 5630.

Paul Rose y avait vécu et M. Laporte y avait été emprisonné.

Les experts de l'identité judiciaire arrivent sur les lieux: linges, papiers,

enfin tout ce qui s'y trouve est soumis à des analyses.

On trouve notamment des feuilles de papier sur lesquelles sont inscrits de nombreux numéros de téléphone et des adresses.

Adresses et numéros de téléphone sont vérifiés et, au bout de plusieurs jours, les policiers sont conduits au 3720, chemin de la Reine-Marie, appartement no 12.

Bernard Lortie y est arrêté. Il est alors environ 7 h 30 du soir, le 6 novembre.

Des policiers restent sur place et le lendemain, samedi, on prélève les empreintes digitales dans l'appartement. A 6 h, les deux policiers de la section de l'identité judiciaire quittent les lieux pour aller prendre leur souper.

A leur retour, ils constatent que la porte arrière de l'appartement est entrebâillée.

Plus tard, en soirée, les deux policiers quittent l'appartement pour y revenir le lundi suivant, afin de continuer le prélèvement des empreintes.

Lundi, les policiers sont rendus au fameux placard!

Ils ouvrent la porte et quelle n'est pas leur surprise de constater qu'à l'intérieur, il y a un faux mur fait de contreplaqué: un panneau est enlevé.

Munis d'une lampe de poche, ils regardent à l'intérieur et constatent qu'il y a des bancs.

Peu après, la police apprend, avec stupeur, que les frères Rose, Jacques et Paul, ainsi que Francis Simard, étaient cachés à cet endroit à l'arrivée des policiers, vendredi soir, et qu'ils auraient profité du fait que l'appartement était laissé sans surveillance à l'heure du souper, pour prendre la clé des champs.



A la Maison du pêcheur, en 1969, Paul Rose était un leader, on l'entourait et on l'écoutait. On le voit ici au centre, entouré des nombreux individus qui y ont séjourné. Plusieurs des individus qui ont ainsi entouré Paul Rose, se voient aujourd'hui impliqués à différents degrés dans l'enlèvement du ministre Pierre Laporte.

Les ravisseurs de MM. Cross et Laporte conservent l'initiative

JUSQU'A quel point les forces de l'ordre ont-elles progressé dans leur enquête pour annihiler le FLQ et retrouver le diplomate James Richard Cross?

L'étude des activités conjointes de l'armée et de la police — le plus vaste déploiement de force au Québec: plus de 13,000 hommes — semble révéler que les ravisseurs de M. Pierre Laporte et de M. Cross, pour le moment, ont l'initiative.

Le fait le plus marquant, au bénéfice des forces de l'ordre a été sans nul doute l'arrestation de Bernard Lortie, survenue le 6 novembre, dans un immeuble du Chemin de la Reine-Marie. Le lendemain, à l'ouverture de l'enquête du coroner sur la mort de M. Pierre Laporte, Lortie prétendait tout dire, mais ne parlait pas des frères Jacques et Paul Rose et de Francis Simard, qui se trouvaient encore cachés dans un placard d'appartement, Chemin de la Reine-Marie et de bien d'autres choses encore.

454 arrestations

Les forces de l'ordre ont procédé à 454 arrestations rendues possibles par les mesures d'urgence. De ces 454 détenus, 403 ont été libérés après une détention plus ou moins longue.

Des personnes encore détenues, une trentaine ont comparu sous diverses accusations, aucune directement reliée à la mort de M. Laporte ou à l'enlèvement de M. Cross.

Pendant que se poursuivait l'enquête du coroner, la police et l'armée se lançaient dans une nouvelle forme de recherches: "l'opération Laurentides".

Cette opération qui a débuté le 16 novembre se poursuit encore aujourd'hui dans la région des Laurentides. Elle consiste à fouiller, maison par maison, une région où il serait logique que les ravisseurs de M. Cross gardent leur otage.

Au dire même des porte-parole officiels de la Sûreté du Québec (son directeur M. Maurice Saint-Pierre, commande toutes les activités des forces de l'ordre) cette "opération Laurentides" n'a encore rien donné.

Le FLQ: 43 membres actifs

Le 4 novembre, aux Communes, on établissait à 43, le nombre des terroristes recherchés par la police, sans compter les personnes détenues en vertu de la loi des mesures de guerre. Sur ce nombre, 5 seulement sont connus du public. D'abord les frères Rose, Simard et Marc Carbonneau, un chauffeur de taxi qui avait connu un moment de gloire lors de l'attaque des garages de Murray Hill, le 7 octobre 1969. Il est âgé d'une quarantaine d'années. Il existe un quatrième suspect, Jacques Lanctôt, lui aussi chauffeur de taxi, âgé de 25 ans, qui échappa pour le moment à la vaste publicité réservée aux autres fugitifs. Cela, parce qu'il ferait partie de la cellule qui a enlevé M. Cross et qu'il bénéficie de l'offre de sauf-conduit faite, par le premier ministre Robert Bourassa, en échange de la libération du diplomate.

Enfin, il y a Lortie que la police a arrêté.

Récompense: \$150,000

Un autre point saillant de l'enquête a été l'offre le 2 novembre d'une récompense de \$150,000 de la part d'Ottawa et de Québec, en échange de renseignements pouvant conduire à l'arrestation des fugitifs, sauf Lanctôt bien sûr. Toutefois, les Forces de l'ordre n'ont

de le filer au lieu de l'arrêter. Selon ce que l'on sait de cet incident, Rose constata le 13 octobre qu'on le suivait.

Certaines sources policières révèlent que pendant la filature, Rose est entré chez un coiffeur pour se faire raser et couper les cheveux. A ce moment là, sa photo n'avait pas encore paru dans les journaux.

Le 17 octobre, le ministre du Travail et de l'Immigration du Québec était découvert mort dans le coffre d'une automobile, sur un terrain de stationnement près de l'aéroport de St-Hubert.

La dynamite

Un autre élément semble avoir attiré l'attention de l'opinion publique: la dynamite.

La police et les pouvoirs publics ont soutenu que 10,000 bâtons de dynamite avaient été volés depuis le début de l'année. Autant que l'on puisse le savoir, les Forces de l'ordre n'ont

plus ou moins calculées, que les journalistes peuvent suivre, jour après jour, le travail des forces de l'ordre.

Les gens de l'information ne sont pas les seuls à se plaindre de ce durcissement.

La pègre

Il y a aussi la trop fameuse pègre, petite et grande.

La section des Enquêtes Criminelles de Montréal rapporte en effet que des "spécialistes" locaux ont décidé pour le moment de "s'expatrier" pour aller "travailler" tranquillement loin de la tempête, hors de la région métropolitaine.

En effet, des coups de téléphone reçus par la SEC, en provenance d'autres corps de police, aussi bien en Ontario qu'aux Etats-Unis, permettent de croire que les "truands" locaux vont chercher leur pitance ailleurs.

La loi des mesures de guerre aura au moins servi à ça.

Textes de:
Lucien RIVARD
Jean-Paul CHARBONNEAU
Alain ZOLTY

tefois la police de Montréal est prête à offrir une récompense dans le cas de Lanctôt.

En plus des 454 arrestations effectuées sans mandat depuis le 16 octobre — date à laquelle a été promulguée la loi des mesures de guerre — deux incidents ont été largement diffusés par les media d'information: l'affaire du placard et la filature de Paul Rose.

Le placard

L'affaire du placard est connue de tous et la leçon que semble en avoir tirée les forces de l'ordre est que l'ingéniosité des fugitifs était au moins égale à la leur. Se cacher pendant 22 heures derrière un faux mur dans un appartement occupé jour et nuit par des policiers, semblait un tour de force.

La filature de Paul Rose, alors que Pierre Laporte était séquestré dans une maison de la rue Armstrong, à St-Hubert, semble être moins connue dans le détail.

Paul Rose

Il ressort des déclarations de la police qu'en premier lieu, des empreintes digitales de Paul Rose avaient été relevées sur un des communiqués du FLQ.

Pendant la semaine du 10 au 17 octobre, Paul Rose fut aperçu par des agents de la Gendarmerie Royale dans le centre de Montréal. On décida alors

trouvé jusqu'à présent que quelque 1,000 bâtons.

Le silence

Ce que l'on note aussi de particulier dans les activités de la police, est le silence qui entoure tout ce qui touche l'affaire Cross-Laporte.

A cela rien d'étrange puisque la sécurité de l'Etat a été mise en cause par les pouvoirs publics.

À Montréal, c'est la très discrète escouade anti-terroriste qui mène l'enquête. À la Sûreté du Québec, centre des activités, les recherches sont confiées à l'escouade de la Sécurité, autre organisme fort peu loquace.

Enfin, à la Gendarmerie Royale, c'est la secrète division de la Sécurité et du Renseignement qui suit la piste du FLQ.

Pour la première fois depuis bien des années, si ce n'est depuis la seconde guerre mondiale, les journalistes n'ont eu et n'ont encore, comme source de renseignements officiels que le service des relations publiques de la Sûreté du Québec et de la Gendarmerie Royale.

Toutes ces escouades sont groupées en un organisme appelé la Section anti-terroriste (SAT).

Le coordonnateur se fer de lance des pouvoirs publics est l'inspecteur Roland Jodoin de la police de Montréal.

Ce n'est qu'au fil des indiscretions

La décision d'enlever M. Pierre Laporte a été prise à la toute dernière minute

par Jean-Paul CHARBONNEAU

Plusieurs policiers qui ont participé à l'interrogatoire de personnes détenues en vertu de la Loi des mesures de guerre sont d'avis que la décision d'enlever le ministre du Travail et de l'Immigration, M. Pierre Laporte, a été prise à la toute dernière minute.

LA PRESSE a appris de sources dignes de foi que c'était plutôt le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, qui aurait été la cible visée par les terroristes et que son enlèvement ne devait se faire que plus tard au cours de l'année.

C'est le geste imprévu de la cellule "Libération" qui a amené la cellule "Chénier" à mettre de côté un projet élaboré de longue date et à procéder au rapt de M. Pierre Laporte.

Divers témoignages rendus devant le coroner ad hoc, le juge Jacques Trahan, permettent de croire que M. Laporte a été la victime des circonstances.

Rappelons brièvement que la cellule "Chénier" est censée être composée des frères Jacques et Paul Rose ainsi que de Francis Simard et Bernard Lortie.

Le garage et la maison avait été pratiqué longtemps avant le 10 octobre 1970. MM. Bourassa, Trudeau et Drapeau

Bien avant octobre, un groupe de terroristes aurait projeté de procéder à des enlèvements massifs d'hommes politiques canadiens. Selon nos informations, le nom de M. Robert Bourassa serait venu en tête de liste, suivi de ceux de MM. Pierre Elliott Trudeau et Jean Drapeau, respectivement premier ministre du Canada et maire de Montréal.

Par ailleurs, dans un article paru dans l'édition de LA PRESSE du mardi 6 octobre, Marcel Dupré écrivait: "Les noms du premier ministre du Canada, ou premier ministre du Québec et du maire de Montréal sont sur la liste des "noms préférés" des terroristes".

Quelques mois auparavant, Pierre Nadeau relatait dans Perspectives une entrevue avec deux présumés terroristes québécois à l'entraînement chez les commandos palestiniens. L'un d'eux, en réponse à M. Nadeau, avait déclaré avoir élaboré toute une théorie sur des assassinats sélectifs.

"C'est-tu pas fou"

Mais, le 5 octobre, une autre cellule — "Libération" — complètement indépendante du groupe qui avait préparé les enlèvements massifs, est venue brouiller les cartes en procédant au rapt de M. James Richard Cross.

Le 7 novembre, à l'ouverture de l'en-

quête du coroner sur les circonstances entourant la mort de M. Pierre Laporte, les deux principaux témoins ont été Bernard Lortie et Mme Jean-Paul Rose, mère de Jacques et Paul.

Mme Rose avait alors mentionné qu'elle était aux États-Unis avec ses deux fils lorsqu'elle a appris l'enlèvement du diplomate britannique.

Selon Mme Rose, Paul, en apprenant la nouvelle, s'est exclamé: "C'est-tu pas fou. C'est des beaux niaisoux. Le gouvernement ne pliera pas pour un gars de même."

Dans la matinée Lortie avait déclaré au coroner Trahan qu'ils (les frères Rose, Simard et lui-même) avaient enlevé M. Laporte parce qu'ils savaient où il demeurait.

Donc, une fois arrivés à Montréal, ces terroristes, identifiés par la suite comme étant de la cellule "Chénier", décident d'enlever un homme politique canadien-français pour forcer le gouvernement à négocier.

Mais qui?

Certainement pas M. Bourassa, il est trop bien protégé.

Mais qui alors? M. Pierre Laporte. Le groupe sait où est située sa demeure, soit à quelques minutes à peine de la rue Armstrong.

Dans les circonstances, M. Laporte est l'homme tout désigné puisqu'il est en plus le bras droit de M. Bourassa.



Ligoa Duncan, la propriétaire d'une galerie d'art de New York, montre ici une toile de Benjamin Mendoza, celui qui a tenté d'assassiner le pape Paul VI. Le peintre a intitulé son tableau: "Jésus Christ et la colère".

Des religieuses à Rome prennent connaissance de la nouvelle de l'attentat manqué contre le pape par un peintre déguisé en prêtre, à l'aéroport de Manille.

L'agresseur de Paul VI accusé de tentative de meurtre prémédité

MANILLE (AFP) — L'agresseur du pape Paul VI, Benjamin Mendoza y Amor, un Bolivien âgé de 35 ans, a été inculpé de tentative de meurtre avec préméditation, a annoncé ce matin la police de Manille.

Cette inculpation a été décidée par le juge d'instruction de la ville de Pasay, qui est chargé de l'affaire.

Mendoza encourt une peine de 18 à 40 ans de prison s'il est reconnu coupable, a déclaré le magistrat.

Un membre de la Sûreté des Philippines a indiqué qu'au cours de son interrogatoire le peintre bolivien avait donné l'impression d'être un homme intelligent et qu'il n'avait pas tenté d'éviter les questions. Mendoza, a dit le policier, a fait preuve de beaucoup de bonne volonté, déclarant qu'il avait attaqué le Saint-Père pour sauver l'humanité.

Au cours de la journée, le pape a adressé la parole aux étudiants de l'université Santo

Tomas, du haut de la tribune du campus. A la fin de son allocution, il a ajouté quelques mots au texte officiel: "J'ai été étudiant dans ma jeunesse et j'aime les étudiants de tout cœur", a-t-il dit. Puis, il s'est écrié:

"Mabuhay étudiants (Vive les étudiants), mabuhay Philippines, mabuhay université de Santo Tomas". Une énorme clameur est alors montée de la foule: "Viva el Papa, viva el Papa". Ce fut aussitôt une explosion de joie populaire, et, dans l'aimable confusion qui caractérise les cérémonies à Manille, Paul VI, portant une guirlande de "sampaguitas", fleurs odorantes du pays, a serré les mains innombrables qui se tendaient vers lui.

Les étudiants, toutefois, n'ont pas été aussi nombreux sur le campus qu'on s'y attendait, sans doute à cause des strictes mesures de sécurité



prises à la suite de l'attentat dirigé contre le pape. A la suite de l'attentat, la police de Hong-Kong a décidé, hier, de renforcer les mesures

de sécurité qui entoureront le Saint-Père au cours de sa visite dans la colonie, le 4 décembre.

La nouvelle de l'attentat manqué est parvenue à Hong-Kong juste avant que la police n'entreprenne l'inventaire des papes. Elle a immédiatement décidé de modifier tout son programme de sécurité, notamment en ce qui concerne la presse et les photographes.

A son arrivée, le pape sera complètement isolé de la foule. Dès sa descente d'avion, il sera accueilli par le gouverneur, Sir Hugh Normanwalker, dans le salon des officiers de l'aéroport. Il gagnera l'île de Hong-Kong en hélicoptère.

Ensuite le pape se rendra, en voiture, jusqu'au stade gouvernemental où il célébrera la messe. Le véhicule accompagné d'une escorte de police, ne traversera pas les quartiers les plus peuplés de Hong-Kong.

Un porte-parole de la police

a déclaré hier soir que l'on prendrait "le maximum de mesures de sécurité", mais n'a pas donné de plus amples détails. On sait cependant que de nombreux policiers féminins et détectives en civil se mêleront à la foule tout au long du trajet.

"Nous sommes déterminés à faire tout ce qui est possible pour protéger Sa Sainteté et pour que ce qui est arrivé à Manille ne se reproduise pas à Hong-Kong", a déclaré un porte-parole.

A la Cité du Vatican, sous le titre "Un douloureux épisode", l'"Osservatore Romano" donne en première page un bref compte-rendu de la tentative d'attentat contre Paul VI à son arrivée à Manille. Il y ajoute le commentaire suivant:

"La violence criminelle qui aurait voulu frapper le pape suscite la peine et l'indignation: c'était tenter d'atteindre précisément celui qui invoque la paix et la justice pour tous



L'agresseur

les hommes, dans une société libre, garante de la dignité humaine, tout spécialement en ceux qui sont encore sur la

voie du développement. L'accueil filial et ému du peuple philippin au pape Paul VI, le sentiment commun manifesté si spontanément et si chaleureusement par cette nation, constitue la condamnation la plus éloquente et la plus sévère de cet épisode absurde".

A La Paz, en Bolivie, l'opinion bolivienne a été consternée en apprenant que c'était un Bolivien, Benjamin Mendoza y Amor, qui était l'auteur de l'attentat manqué contre Paul VI à Manille. Tous les journaux en parlaient en première page, hier, et la radio a consacré la majeure partie de ses émissions de jeudi soir à relater l'événement.

Mendoza, peintre assez connu en Bolivie, a été employé à l'agence USIS (Service d'information des Etats-Unis) à La Paz. Né dans une famille modeste, il était connu dans les milieux journalistiques de La Paz comme un homme cordial mais hyper-émotif, il déclara que la principale qua-

lité pour un peintre était "d'être à moitié fou". On ne lui connaissait pas d'activités politiques.

Mendoza Amor est venu à la peinture surréaliste par la caricature. Il avait fait quelques expositions à La Paz quand, en 1958, il décida de voyager. Le Brésil, puis l'Espagne l'accueillirent. Il s'installa ensuite au Japon où il présenta plusieurs expositions qui connurent un grand succès.

Le directeur général du ministère des Affaires étrangères boliviennes, interrogé hier par la presse, a déclaré qu'il n'avait aucune information officielle sur Mendoza et qu'il avait demandé au consul de Bolivie à Manille de lui fournir de plus amples renseignements.

Le ministère des Affaires étrangères a en outre envoyé un message au pape Paul VI pour lui exprimer sa consternation devant l'attentat dont il a été l'objet de la part d'un Bolivien.

Trois évadés de Prince-Albert capturés après un vol de banque

CALGARY (PC) — Les recherches pour retrouver les quatre évadés du pénitencier de Prince-Albert sont arrivées à un point culminant, hier, quand trois des fugitifs ont été arrêtés à la suite d'un vol de banque.

La police a réussi à mettre la main sur les trois hommes en forçant une voiture à s'arrêter, peu après un vol de \$2,000, à la Canadian Imperial Bank of Commerce, à Calgary.

Mickey Hleboff, 25 ans, de Kamsac, Saskatchewan, Hubert Bollman, 37 ans, de Edmonton et George Leclerc, 30 ans, de Montréal ont été ramenés au pénitencier d'où ils étaient évadés mercredi der-

nier, en compagnie de huit prisonniers. Sept d'entre eux ont été capturés le même soir.

Il en reste encore un au large. Il s'agit de Ralph Cochrane, 43 ans, de Vancouver. Il a réussi à sauter de la voiture avant que les policiers ne l'interceptent. Il s'est frayé un passage à travers les parcs de stationnement et entre les édifices, échappant ainsi à la police.

C'est peu de temps après l'ouverture de la banque, hier, que les trois fugitifs, armés d'une carabine, y ont fait irruption. Ils se sont dirigés vers les comptoirs et ont fait feu. Ils ont manqué de quelques pouces seulement une caissière.

Les trois bandits ont ensuite ordonné aux employés de s'allonger sur le plancher. L'un

d'eux s'est emparé de l'argent.

Ils se sont enfuis dans la voiture dans laquelle les at-

tendait un complice. Une personne avait pu noter le numéro de la plaque minéralogique.

Quelques minutes plus tard, les policiers retraçaient la voiture, avec l'épilogue inattendu que l'on connaît.



Ralph Cochrane



Hubert Bollman



Mickey Hleboff



Georges Leclerc

LA COUR DE CITOYENNETÉ CANADIENNE

dont l'adresse antérieure était
305, boul. Dorchester O., suite 1023, Montréal

est maintenant située à:
1080 Beaver Hall, suite 2100,
Montréal 128, Tél.: 879-5656

Pour renseignements ou demandes de
citoyenneté, veuillez communiquer
à la nouvelle adresse.

8 JOURS FLORIDE

ST-PETE

PAR REACTE INCLUANT
TARIF AERIEN ET HOTEL \$164

DE MONTREAL

VOYEZ VOTRE AGENT DE VOYAGE OU
CANADIAN WORLD TRAVEL

Suite 407, 1117 ouest, STE-CATHERINE, Mtl
TEL.: 849-1288

Congrès des vendeurs ?

Si vous devez organiser une partie, un meeting, un déjeuner, venez au Reine Elizabeth. Nous nous occupons de tout pour vous jusque dans les moindres détails: salle, repas et rafraichissements. Adieu soucis!

Rappelez-vous: nous avons la réputation d'assurer le succès des plus grosses réceptions. Alors imaginez un peu ce que nous pouvons faire pour vous, au Reine Elizabeth. Composez 861-3511 et demandez le directeur des banquets.

AVIS JUDICIAIRE

VENTE A L'ENCHERE D'OBJETS D'ART

Dans l'affaire de: CREDIT SAINT-LAURENT INC. (en liquidation)

ordre de L-CLAUDE MERCURE & GASTON
LIVEAU, LIQUIDATEURS CONJOINTS

PEINTURES - AQUARELLES
ENCRES - PASTELS

seront vendus par

ENCAN PUBLIC

UNE SESSION SEULEMENT

SAMEDI 5 DECEMBRE 1970 à 13 h.
au 1162, rue SAINT-ANTOINE,
Montréal, (Qué.)

OEUVRES D'ART
SE COMPOSANT DE 210 PEINTURES

Henri Masson • Marcel Barbeau • Jacques Rouleau •
Jeannine • J. F. Murillo • Allyn • Conroy • Connolly •
Ferron • Gagnon • Fernand Leclerc • Marion • Jean Lefebvre •
Marcelle Maltais • Denis Matte • Mousseau • et plusieurs
autres. Pour de plus amples renseignements, écrire ou télépho-
ner aux commissaires-priseurs.

ON PEUT VISITER: Le vendredi 4 décembre 1970, de 9 h.
à 18 h. Le samedi 5 décembre 1970, de 9 h. jusqu'au moment
de la vente.

GOLDSMITH & Co. Ltd.

Encanteurs brevetés pour tout le continent

Tél. 866-5801

Encanteurs - Evaluateurs - Liquidateurs

AVIS JUDICIAIRE

Des ateliers et une pension s'ajouteront aux 'Oeuvres de la Maison du Père'

par Madeleine BERTHAULT

"On pense sérieusement à ouvrir une maison de pension où l'atmosphère sera chaleureuse et où il fera bon vivre. On prévoit également un ou des ateliers où pourra gagner sa vie celui que les autres hésitent à employer ou celui qui aurait quitté le travail depuis longtemps."
 "Tels sont les nouveaux projets des 'Oeuvres de la Maison du Père', dévoilés hier par Mgr Paul Grégoire, au cours d'une conférence de presse. "En acte, cet effort mérite d'être connu et soutenu, c'est un exemple que l'E-

glise catholique de Montréal donne à toute la population", a ajouté l'archevêque de Montréal.
 Il donne ensuite sa définition des Oeuvres de la Maison du Père: "un effort de la communauté chrétienne d'ici pour permettre un meilleur respect de chacun, un respect de ceux qui ont perdu l'habitude et parfois même le goût de la vie..."
 Le but de ces Oeuvres, exprimé en termes très larges, est de répondre aux besoins de ces hommes. Ces besoins sont nombreux: gîte, vêtements, nourriture, tra

vaill, équilibre psychologique, raison de vivre, cadre social d'amié et de compréhension. "Ces besoins fondamentaux se doivent d'être comblés si l'on veut qu'une personne vive de façon humaine", a précisé Mgr Grégoire.
 Ce but d'offrir un gîte s'est réalisé dans un centre d'accueil: la Maison du Père. Le personnel de la Maison a été trouvé parmi ces passants, ceux-là qui étaient venus demander un sandwich ou qui cherchaient un toit pour la nuit.
 Quant à la bâtisse qui abrite ces hommes, c'est l'ancien

presbytère Notre-Dame-du-Mont-Carmel, dont l'église a brûlé il y a quelques années. Le 7 octobre 1969, après deux ans d'abandon, un grand nombre de réparations et de rénovations étaient nécessaires. Ce sont ces mêmes hommes qui ont "retapé" la maison.
 Ces hommes sont devenus les "résidents" de la Maison du Père. Maintenant, la Maison peut en accueillir 56: les

itinérants, sans compter la quinzaine de résidents. Au printemps dernier, une spécialiste en relations humaines était engagée afin de pousser plus en profondeur "la réponse aux besoins".
 Au mois de mai, les premières recherches en vue d'obtenir une ferme étaient entreprises et au mois de juin, les premiers résidents de la "ferme-centre de réhabilitation"

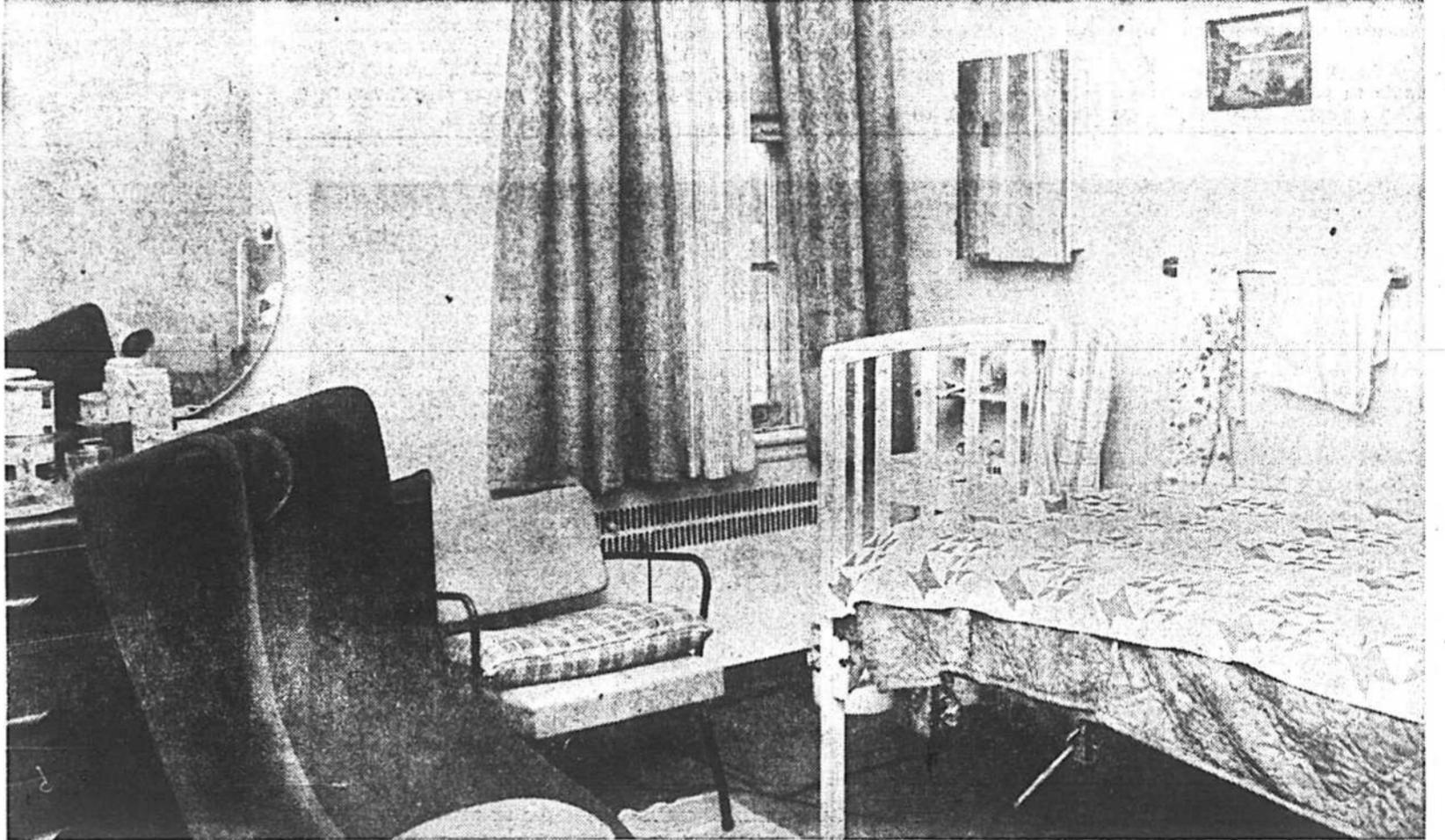
arrivaient à Saint-Fortunat, à la limite des Cantons de l'Est.
 En juillet suivant, la charte d'incorporation était obtenue selon le régime de la Loi des évêques catholiques romains "Les Oeuvres de la Maison du Père" existaient officiellement. Ces Oeuvres comprennent donc maintenant: la Maison du Père, à Montréal, la ferme de Saint-Fortunat ainsi

que la maison de pension. Il est à noter qu'actuellement, la maison de pension est encore à l'intérieur de la Maison du Père.
 Mgr Grégoire précise que la Maison du Père est une oeuvre d'Eglise. Cependant, il ajoute que c'est l'effort et aussi la responsabilité de toute la communauté chrétienne de Montréal.
 Le financement de cette

oeuvre est assumé par l'Eglise, qui la prend en charge, par des dons d'organismes et des dons individuels.
 Pour terminer, l'archevêque de Montréal a ajouté que "les hommes qui vivent dans cette immense cité sont la responsabilité de tous et que l'on ne peut les laisser à leur solitude forcée".



C'était l'heure du dîner à la Maison du Père. Un des résidents prépare le repas.



Outre quelques petits dortoirs, la Maison du Père a aussi plusieurs chambres individuelles.



Monseigneur Paul Grégoire, lors de la conférence de presse à la Maison du Père.

photos Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

L'avenir du christianisme serait dans l'allongement du "week-end"

par Madeleine BERTHAULT

"L'homme contemporain a plus de chance de s'épanouir dans la liberté du "week-end" que dans la contrainte du travail, si nous faisons une éducation humaine et chrétienne à la fois.

"L'allongement du "week-end" serait une chance inouïe pour l'avenir du christianisme parce que l'homme du loisir a plus d'affinité avec la gratuité de la liturgie que l'homme du travail qui pense plutôt rendement et efficacité immédiate..."

Telles sont les conclusions de l'abbé Roland Dufour, conférencier invité par le Vatican à l'occasion du IV^e symposium mondial des délégués de conférences épiscopales sur la pastorale du tourisme. L'abbé Roland Dufour, qui représentait également les évêques du Canada à titre officiel, revenait de Rome hier.
 Ce prêtre n'est pas ignorant des problèmes de la pastorale du tourisme. En effet, en 1967, il publiait chez Fides un livre intitulé: "La Spiritualité du Week-End".
 C'est d'ailleurs sur ce sujet que portait sa conférence, au cours du symposium qui s'est déroulé à Rome du 4 au 8 novembre. Ensuite, les 85 délé-

gués représentant 60 pays, se sont rendus en Israël.
 Trois thèmes furent principalement étudiés lors de ce congrès: 1) le tourisme dans les pays en voie de développement; 2) le rôle des laïcs dans la pastorale du tourisme; 3) la spiritualité du "Week-End".
 Le troisième thème, centré sur la conférence et le livre de l'abbé Dufour, était illustré d'un court métrage de 12 minutes montrant un phénomène spécifique du Canada et des États-Unis: la motoneige sport de fin de semaine. Il a fallu que le conférencier commence par expliquer ce qu'était une auto-neige en mon-

trant des diapositives détaillées. L'abbé Dufour a aussi donné une définition personnelle des festivals "pop". "C'est, a-t-il dit, une soif de Dieu, mal exprimée et mal "conscientisée" par les jeunes..."
 Le délégué officiel de la conférence catholique canadienne n'est pas passé inaperçu au symposium et à Rome même. En effet, plusieurs journaux italiens ont publié des comptes rendus d'entrevues avec lui. L'Observateur Romano a aussi parlé de sa conférence et de son livre.
 Ce livre, publié en français, est maintenant traduit en cinq langues. Des pourparlers sont engagés pour une traduction polonaise. On peut se demander ce qui fait le succès du livre intitulé "La Spiritualité du Week-End", surtout en Europe.

Tout d'abord, il y a l'actualité de l'institution "week-end" dont le terme n'est pas traduit dans les principales langues: on l'emploie tel quel en Italie, en Allemagne, en Espagne, etc... Il y a ensuite le fait insolite, qui pique la curiosité, d'accoler le mot "spiritualité" à une institution aussi profane que le "week-end".
 L'abbé Dufour précise d'autre part que son livre traite de la perspective d'une ébauche de solution à l'angoisse métaphysique qui se dénoue durant le temps libre". Le livre contient aussi la perspective optimiste pour l'avenir du christianisme en étant à l'écoute de ce signe des temps qu'est le "week-end" et la mobilité du monde d'aujourd'hui ainsi que les mutations rapides".

Et l'auteur précise que "l'affinité entre le mouvement et la dialectique du mystère pascal, c'est l'essence du christianisme". De plus, "La spiritualité du week-end" donne des orientations pastorales positives pour ce monde en mouvement dans lequel nous vivons.
 L'abbé Dufour souligne enfin que la Commission pontificale des migrants et du tourisme suit de près les phénomènes hippies: le credo des Hippies, la pièce "Hair", les festivals "pop". "Rome, ajoute-t-il, est à l'écoute des pasteurs venant des autres pays et porte une attention positive à ces phénomènes."



L'abbé Roland Dufour

Les océans: pas une manne

"Le monde surpeuplé de demain serait voué à la famine si les océans n'offraient leurs ressources inépuisables pour subvenir à ses besoins alimentaires" entend-on souvent répéter. Ce n'est pas l'opinion du docteur John H. Ryther, du département de biologie du Massachusetts qui estime que la plupart des savants, ses confrères, se font des illusions au sujet de "la mer généreuse aux immenses ressources".
 Il s'explique: "90% de la to-

talité des océans qui recouvrent notre planète sont un véritable "désert biologique" sans poissons, sans crustacés, sans plancton, affirme-t-il. Quant aux 10 pour cent qui restent, il y a tout lieu de craindre que la pollution — qui se développe inéluctablement au même rythme que le progrès technique et ne pourra être enrayerée — aura tué tous les organismes vivants de la mer avant cinquante ans".

La sentinelle-robot à qui rien n'échappe

L'une des plus étonnantes merveilles de l'électronique réalisée à ce jour est sans doute cette sentinelle-robot à laquelle les spécialistes de l'US Air Force vont confier des missions de vigilance. Cette sentinelle électronique est en réalité une sorte de radar d'une sensibilité telle que la plus discrète intrusion d'un homme dans un périmètre donné ne peut lui échapper. Elle donne immédiatement l'alerte et suit à la trace l'intrus dans sa fuite.
 Les rayons du radar en question balaient en permanence tout corps émettant une chaleur quelconque qu'il se trouve au ras du sol ou dans

l'air. Mais attention: la sentinelle-robot est douée d'intelligence et elle sait distinguer un homme d'un chien ou d'un lapin. Elle ne donnera l'alerte que dans le premier cas et elle est capable de déjouer tous les subterfuges. C'est ainsi qu'elle détecte la présence d'un homme caché dans une caisse aux parois épaisses.
 La sentinelle en est encore au stade des essais. Dès que ceux-ci seront terminés elle sera mise en place dans une base du Nord-Dakota où elle aura pour mission de protéger les missiles contre d'éventuels curieux, mais aussi contre les voleurs et les rôdeurs.

HUMIDIFICATEURS

HANKSCRAFT
 pour le bureau, la maison, la chambre d'enfant, la chambre du malade.
 L'humidité soulage gorge sèche, troubles des sinus, toux, saignement du nez, nez séché, chocs électriques statiques. Un plein contenant d'eau dure plus de 16 heures. Silencieux. Arrête automatiquement. A l'épreuve du feu.
 Rég. 57.95
 EN SPECIAL A \$485

2 POUR \$9.49

PHARMACIES SARRAZIN & CHOQUETTE
 CHEZ DUPUIS, 842-5151
 921 EST, ST-CATHERINE, 842-9622 — 4511, ST-HUBERT, 272-8233
 PHARMACIE ROUSSIN, ROSEMONT, 727-2808

Que se passera-t-il si vous demandez à votre fils, à votre cousin ou à votre voisin d'être votre exécuteur testamentaire?

Vos dernières volontés sont l'apogée de toute votre vie de travail, de vos ambitions et de vos réalisations. Nous connaissons trop les problèmes qu'entraîne l'exécution d'un testament par des parents ou des amis. Ainsi il se peut qu'un de ceux-là ait le même âge que vous. Qui sait alors s'il pourra administrer la succession jusqu'au bout. Les parents sont trop près des événements. C'est difficile, souvent embarrassant pour eux d'être objectifs. Enfin, l'impôt sur les successions est énormément compliqué.

Nous vous proposons donc de nous nommer votre exécuteur. Notre fonction première a toujours été l'administration des successions. Nous vous assurons continuité et objectivité. Nous sommes spécialisés dans la gestion de placements. Nous avons des bureaux par tout le Canada et outre-mer. Votre femme et autres bénéficiaires peuvent donc s'installer en toute tranquillité où bon leur semble.

Si, d'autre part, vous craignez qu'une grosse organisation s'occupe de vos affaires de famille d'une façon un peu trop impersonnelle, n'oubliez pas que nous aussi, au Trust Royal, nous avons des femmes et des enfants.

Appelez Gérard LABROSSE
 876-7627

Trust Royal
 Biens administrés: plus de \$10 milliards

Loto-press

la presse

\$1,000

\$50,000?

\$100,000?

\$200,000?

POUR LES ABONNÉS DE

la presse

DÉTAILS LUNDI

L'enquête sur l'écrasement de Toronto

Le copilote Rowland manquait de confiance et apprenait lentement

TORONTO (PC) — A l'enquête fédérale sur la tragédie aérienne impliquant un réacteur d'Air Canada qui s'est écrasé, à Toronto, le 5 juillet, entraînant 109 passagers dans la mort, on a révélé que le copilote Donald Rowland "était lent à apprendre les techniques" et qu'il "manquait de confiance en sa propre habileté".

Sa fiche de service et des traits de sa personnalité, durant les six dernières années,

préparés par les enquêteurs d'Air Canada, ont été versés au dossier de l'enquête.

Au cours de l'audition de jeudi, on avait fait état des conversations qui avaient été tenues dans la carlingue durant les 12 minutes qui ont précédé l'écrasement.

Hier, on a produit les rapports des trois officiers examinateurs, qui commentaient périodiquement le comportement de leur personnel.

De Donald Rowland, on li-

sait, qu'il "apprenait la technique lentement... manquait de confiance en lui-même... avait des connaissances moyennes... était considéré comme satisfaisant, mais avait besoin de perfectionnement".

Toutefois, un de ces trois examinateurs d'Air Canada a dit, à l'automne de 1967, que l'officier de 1ère classe, Donald Rowland, démontrait des qualités suffisantes pour devenir capitaine.

Mais, 10 mois plus tard, le capitaine G. K. Edwards, gérant général adjoint des opérations de vol d'Air Canada, écrivit dans la fiche du copilote: "dispositions douteuses pour le poste de capitaine".

Donald Rowland avait débuté à Air Canada en 1957 et il avait une fiche de 7,104 heures de vol avec la compagnie, dont 5,268 à bord d'un DC-8 et 115 heures avec l'avion DC-3, de la série 63.



... à cheval et en voiture

Le maire William Dennison de la ville de Toronto a abandonné temporairement son travail de magistrat, hier, où il a accueilli le conducteur de diligence Ed Williamson, de Cargill, en Ontario. Williamson a transporté pendant dix jours, six passagers, de Kincardine à Toronto, pour par-

courir 130 milles comme aux premiers temps de la colonie. Le maire Dennison s'est transformé en escorte armée pour les circonstances. Le conducteur comme ses passagers ne regretent qu'une chose: avoir manqué les cérémonies inaugurales de la Coupe Grey.



Edifice historique consumé par les flammes

L'hôtel Château Lafayette, à Ottawa, a été complètement détruit par un incendie, jeudi soir. Une foule de badauds ont regardé pendant des heures les pom-

piers combattre les flammes qui consumaient l'édifice historique, construit en 1860, par l'Institut du Canada français.

Un sondage révèle que les citoyens des maritimes sont favorables à la fusion

CHARLOTTETOWN (PC) — Une enquête auprès de 1,046 habitants des trois provinces maritimes a démontré qu'une majorité des citoyens et citoyennes étaient en faveur d'une union politique de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Market Facts of Canada Ltd., spécialiste des relevés d'opinion publique, en est arrivée à cette conclusion dans l'enquête qu'elle a menée indépendamment de la Commission d'étude sur l'union des Maritimes, dont le rapport a été

publié vendredi. Selon le document de Market Facts, publié en appendice au rapport de la commission, environ deux tiers des gens rencontrés se sont prononcés pour l'union, tandis qu'un quart d'entre eux étaient opposés et que quelque 10 pour cent ne savaient quelle option prendre.

Les interviews, menées entre le trois octobre et le sept novembre, ont permis de connaître l'opinion de 451 habitants de la Nouvelle-Ecosse, de 399 habitants du Nouveau-Brunswick et de 196 habitants de l'Île-du-Prince-Édouard. Tous avaient 16 ans et plus.

De ce groupe 84 pour cent étaient an-

glophones et 16 pour cent francophones. L'enquête a révélé que ceux de moins de 45 ans étaient plus généralement en faveur de l'union des trois provinces que les personnes âgées. De même, les anglophones favorisaient plus l'union que les francophones, quoique que 21 que les francophones, quoique 21 demeuraient incertains.

Le rapport note que 13 pour cent des personnes qui ont répondu au questionnaire de 20 pages étaient carrément opposées à toute forme d'union, politique, économique ou autre. Or, les trois quarts de celles-ci se trouvaient en Nouvelle-Ecosse.

L'Association canadienne des professeurs d'université impose la censure à l'Université du Québec à Montréal

par Daniel MARSOLAIS

Dénonçant avec force "la purge idéologique" qui a été à l'origine du licenciement d'une trentaine de professeurs en mai dernier, l'Association canadienne des professeurs d'université a unanimement résolu hier de censurer le président de l'Université du Québec, M. Alphonse Rivest, ainsi que le recteur Léo Dorais de la constituante montrealaise de l'UQ.

C'était la première fois que les membres du Conseil de l'ACPU se prononçaient de façon si catégorique en faveur de l'imposition de la censure d'une université, et c'était aussi la première fois qu'une université francophone se voyait attribuer ce triste honneur par un organisme représentant environ 15,000 professeurs d'université.

Rappelons brièvement les faits. Les 30 révoqués se divisent en trois catégories: ceux qui ont été congédiés individuellement dans différents départements; ceux qui l'ont été à la suite d'une querelle au département de philosophie et ceux qui furent congédiés à la suite de la fermeture du département de linguistique et de langues vivantes.

Coup monté

La plupart d'entre eux reçurent leur avis de non-renouvellement de contrat à la toute fin de l'expiration de leur premier contrat d'un an. Les neuf professeurs du département de philosophie se plaindraient d'avoir été victimes d'un habile coup monté. Ceux de linguistique et de langues vivantes également. Les ententes avec l'administration ne donnèrent pas les résultats

escomptés, de sorte que le cas fut soumis à l'ACPU. Le comité de la défense universitaire de l'ACPU créa un comité d'étude chargé de compiler les faits et de voir s'il y avait eu atteinte à la liberté académique. Présidé par le professeur Jacques Brazeau de l'Université de Montréal, le comité d'enquête déposa son rapport qu'il rendit public peu de temps après que MM. Rivest et Dorais eurent été invités à en prendre connaissance et à le commenter.

A la mi-novembre, après que l'ACPU eut rendu public le rapport Brazeau, le recteur Dorais convoqua une conférence de presse.

Dorais repousse les accusations

Repoussant les accusations de l'ACPU qui lui avait reproché de ne pas avoir respecté les procédures habituelles en milieu universitaire quant à l'engagement et au renvoi des professeurs, en plus d'avoir mis en danger la liberté académique de plusieurs des licenciés, le recteur Dorais se référa de son mauvaisisme après avoir donné sa version des faits... à la presse.

Jeudi, le 26 novembre, l'ACPU invite MM. Rivest et Dorais à participer à la réunion de son Conseil pour se faire entendre auprès des délégués. Hier, vendredi, ni M. Rivest, ni M. Dorais n'est présent.

Après que M. Brazeau eut fait un bref historique des grandes lignes de l'enquête, le vote est pris. Les résultats sont renversants. Pas même une abstention. On censure l'Université du Québec à Montréal pour cinq raisons bien spécifiques:

- 1—parce qu'elle a négligé de fournir des garanties convenables quant aux conditions d'emploi et quant à l'exercice de la liberté universitaire;
- 2—parce que le président de l'UQ et le recteur de l'UQAM refusent depuis quelques mois de fournir les mécanismes d'appel et les correctifs pour au moins 29 membres du corps professoral dont les contrats ont pris fin le 31 mai 1970 et auxquels furent

niées des procédures normales de révision et d'appel;

- 3—parce que plusieurs membres du corps professoral ne furent avisés qu'en avril ou mai 1970 du non-renouvellement de leur contrat alors que la date d'échéance de ces mêmes contrats avait été établie au 31 mai 1970;
- 4—parce que, profitant d'un conflit entre le module et le département de philosophie, le Conseil de module a choisi unilatéralement les mécanismes d'enquête, les membres des comités et les normes auxquelles fut jugé le personnel du département, gestes qui reçurent l'appui des instances administratives supérieures;
- 5—parce qu'enfin, lors du non-renouvellement (ou du réengagement pour certains professeurs), on a accordé une importance indue à des critères idéologiques.

"Liste noire"

Interrogé après le vote, le président de l'ACPU, M. Gordon Kaplan, professeur à l'U-

niversité d'Ottawa, a déclaré que "le cas de l'UQAM" représentait la plus grave atteinte à la liberté universitaire qui ait été commise dans les universités canadiennes à ce jour.

M. Kaplan a de plus ajouté que l'exécutif de l'ACPU se prononcera, dans les semaines à venir, sur les mesures à prendre pour exercer la censure de l'UQAM. "Il est possible, a-t-il dit, qu'on dresse une 'liste noire' des universités censurées et qu'on décourage les professeurs à s'y engager." Ceci en invoquant l'absence totale de liberté universitaire. On envisage également, entre autres possibilités, faire une campagne bien orchestrée dans les journaux et revues spécialisées en vue d'inciter le milieu universitaire à boycotter l'université censurée.

M. Kaplan signale enfin que l'année dernière, deux jours seulement après que l'université Simon Fraser eut été censurée par l'ACPU, le président de cette université était soudainement congédié!

Reprise laborieuse du dialogue entre les deux Allemagnes

BERLIN (AFP) — La reprise du dialogue entre les deux Allemagnes s'est engagée laborieusement hier. M. Egon Bahr, secrétaire d'Etat à la chancellerie de Bonn, a eu avec son homologue est-allemand, M. Michael Kohl, un entretien de quatre heures qui s'est achevé par un communiqué affirmant laconiquement que "les échanges de vue seront poursuivis". Le texte ne précise ni la date ni le lieu de la prochaine rencontre.

M. Egon Bahr s'était d'abord refusé à tout commentaire. Les journalistes avaient été frappés par son visage grave à sa sortie de la présidence du conseil est-allemand, et par le fait que ses hôtes ne l'avaient pas raccompagné jusqu'à sa voiture. Quelques heures plus tard, en reprenant l'avion pour Bonn, le secrétaire d'Etat ouest-allemand a cherché à atténuer la mauvaise impression laissée

par le communiqué officiel. Il a annoncé que les échanges de vue reprendraient "sans doute" avant Noël et que le climat des entretiens n'avait jamais été "désagréable".

Mais si l'on se rappelle que Bonn avait attendu, de cette première séance de travail, un calendrier pour les rencontres futures, on peut se demander si, en fait, la réunion n'a pas permis surtout à M. Michael Kohl de réaffirmer la position dure de la RDA. M. Walter Ulbricht et la presse est-allemande ont laissé entendre récemment que l'on cherche en fait à engager des négociations parallèles sur les voies d'accès à Berlin, avec pour objectif l'érosion des compétences des trois Occidentaux (Etats-Unis, Grande-Bretagne, France). Des contacts sur les vingt postes interallemands du chancelier Brandt n'intéressent pas Berlin-Est.

BEAUTY CENTER

VENTE

VENTE

VENTE

VENTE

100% KANEKALON PERRUQUES

REG. \$ 30 A \$ 40

\$9⁹⁹ à \$12⁹⁹

PREMIERE FOIS A MONTREAL

Nos experts vous aideront dans le choix et l'essayage des perruques.

BEAUTY CENTER

1409 RUE BISHOP

TEL: 845-8576

1 HEURE DE STATIONNEMENT GRATUIT AVEC VOTRE PREUVE D'ACHAT

CETTE OFFRE EST VALABLE POUR UN TEMPS LIMITE SEULEMENT



Campagne en faveur des familles des prisonniers du régime grec

par Bernard MORRIER

Face aux nouveaux développements de la situation en Grèce, où le régime des colonels vient de refuser les services de la Croix Rouge Internationale, le Fonds nord-américain de solidarité avec le peuple grec, dont le siège social est à Montréal, vient de lancer une vaste campagne en vue de venir en aide à quelque 2.000 familles de prisonniers politiques et à quelque 1.500 autres familles de prisonniers de droit commun qui se trouvent maintenant démunies du minimum vital.

Une représentante de l'organisme, Mme Hélène Maynaud, elle-même d'origine grecque et s'exprimant dans un français très châtié, a annoncé ce matin, au cours d'une conférence de presse, que la CRI avait mis un budget de \$12.000 à la disposition des familles

grecques opprimées, mais le régime des colonels ayant refusé de renouveler son accord avec la Croix Rouge, ladite somme ne pourra être employée.

Aussi, fait-elle appel à des dons de toute nature que le "Fonds" est prêt à recueillir à son siège social, au 26, avenue Glenoe, à Outremont. "Que ce soit de l'argent, de la nourriture, des médicaments, des vêtements ou autre chose, dit-elle, nous acceptons tout."

Mme Maynaud précise que si certaines choses sont trop compliquées à expédier en Grèce, elles seront vendues sur place, comme le permet la charte de l'organisme, et le fruit de leur vente sera entièrement envoyé aux familles grecques dans le besoin.

Mme Maynaud s'en est par ailleurs prise au "Toronto Telegram" qui, récemment, fai-

sait valoir que "la charité sert à financer la révolution en Grèce". Elle qualifie cette assertion de totalement injustifiée.

"Ce n'est pas financer la révolution, soumet-elle, que de donner un minimum d'aide à des prisonniers politiques, d'apporter de l'aide médicale aux familles de ces mêmes prisonniers et de payer au-delà de 740 notes d'honoraires de médecins."

Elle poursuit en disant que les gens qui ont à souffrir du régime méritent toute l'assistance nécessaire et que les associations semblables à la sienne à travers le monde doivent redoubler d'ardeur dans leur travail pour arriver à atténuer quelque peu la misère de ces gens. "Il y a beaucoup de malheur en Grèce à l'heure présente", souligne-t-elle.

Le "Fonds", qui a reçu sa charte fédérale au début de l'année, a jusqu'ici reçu l'appui de la Voix des Femmes et de certains syndicats. Il a également des représentants à Halifax et à Vancouver.

Le professeur Gérard Bergeron, de l'Université Laval, en est le président d'honneur, tandis que plusieurs Grecs y travaillent. Mme Maynaud précise que leur nom ne peut être rendu public à cause de leurs familles en Grèce, mais si le gouvernement veut savoir qui ils sont, l'organisme est disposé à lui remettre une liste, sachant qu'elle demeurera confidentielle.

Le Fonds nord-américain de solidarité avec le peuple grec vise les mêmes objectifs que des organisations-sœurs établies à Londres, Paris, Genève et en Allemagne de l'est, ainsi qu'à New York.



Photographie PA

Evasion spectaculaire d'un cargo est-allemand

Quatre transfuges est-allemands, qui ont sauté à la mer d'un cargo communiste au large de la Floride, ont tenu une conférence de presse, hier, à Key West. Le frère d'un des transfuges avait affrété un petit bateau qui les a recueillis. Karl Bley (le premier à gauche sur la photo) avait préparé son évitement de longue date avec son frère Eric (dernier à droite). Ce dernier demeure à Chicago. Les trois autres fugitifs, tous des chercheurs en médecine, ont décidé de

se joindre à Karl Bley à la dernière minute. Eric Bley a déclaré qu'une cinquantaine de personnes se seraient évadées du navire est-allemand, s'il y avait eu de la place à bord du bateau. Les quatre hommes ont été interrogés par le FBI puis relâchés en attendant que les autorités américaines statuent définitivement sur leur demande d'asile politique aux Etats-Unis.

On ne viendra pas à bout de la violence en multipliant les mesures de répression

— Claude Ryan

"Il est illusoire de penser que l'on pourra venir à bout de la violence au Québec en multipliant les mesures de répression légales et judiciaires. Elles peuvent être justifiées à court terme, mais leur effet à la longue ne peut être que très limité et ne peut surtout servir de substitution à des solutions qui devront être conçues et appliquées à d'autres niveaux."

contrecarrées par une escalade de la répression et le tout se termine parfois par des coups d'Etat ou des révolutions.

L'une des causes premières du grand malaise actuel des sociétés modernes, de dire M. Ryan, c'est la façon dont sont repartis le pouvoir et les biens économiques, sociaux et culturels, une cause d'aliénation. "Le degré de concentration du pouvoir entre les mains de

quelques individus ou de quelques groupes est trop grand", a dit M. Ryan. La distance qui sépare les classes est trop forte.

Les seules mesures curatives ou les seuls programmes de redistribution ne corrigeront jamais les problèmes d'exceptionnalité et de marginalité engendrés par les écarts. "Il faut également s'y attaquer par le moyen d'une action proprement politique", a souligné l'éditorialiste.

Changer le système

M. Ryan a cité des statistiques effarantes sur le taux d'exceptionnalité chez les enfants canadiens. Le pourcentage varierait entre 12 et 20 pour cent du total des enfants. Ce chiffre a poussé le journaliste à se demander combien parmi eux sont des exceptionnels au sens fort du terme, et combien surtout sont les produits d'un système qui devrait être changé.

Les Palestiniens ne se contenteront pas d'un Etat tronqué à l'ouest du Jourdain

NATIONS UNIES, New York (AFP) — Le représentant de l'Organisation pour la libération de la Palestine (O.L.P.), M. Saadat Hasan, a déclaré hier que le "peuple palestinien ne se contenterait jamais d'un Etat tronqué sur la rive occidentale du Jourdain, qui serait comme un "Bantoustan en Afrique du Sud", mais était résolu "à libérer sa partie toute entière".

Invité à prendre la parole dans le débat de la commission politique spéciale sur la question des réfugiés arabes de Palestine M. Hasan a affirmé que "toutes les tentatives pour liquider la révolution palestinienne avaient échoué "et que celle-ci avait surmonté avec succès" les dix

jours sombres de septembre où l'établissement hachémite en Jordanie avait attaqué son peuple pour protéger les intérêts du sionisme, de l'impérialisme et de la réaction arabe."

"L'O.L.P. est le porte-parole du peuple palestinien, elle a gagné ce droit par sa lutte, elle siège dans les conseils des Etats arabes et a signé des traités et des pactes avec des Etats souverains et indépendants", a dit M. Hasan.

Il a exprimé l'espoir que "les grandes puissances et les Nations unies avaient appris par l'expérience qu'on ne pouvait pas régler les problèmes par les compromis et l'opportunisme."

Les Palestiniens, a-t-il ajouté, ne sont pas des mendiants internationaux et les traiter de réfugiés est pervertir l'histoire. Ceux qui parlent de leur fournir des vivres sont ceux qui ont créé le problème, qui ont donné des "Phantoms" et du napalm à Israël et ont envoyé des armes au monarche hachémite après la confrontation de septembre.

Le représentant de l'Algérie, M. Mohammed Yazid, a donné aussitôt son plein appui à l'intervention du représentant de l'O.L.P. qui, a-t-il dit, "est un exemple de sagesse et de réalisme politique. L'interlocuteur palestinien existe et il a développé devant nous une plateforme définissant les

La contestation d'élection dans Ahuntsic: 8 autres votes illégaux

par Bernard MORRIER

Trois autres présumés cas de supposition de personnes et huit votes illégaux sont venus s'ajouter à la liste d'irrégularités déjà mises en preuve dans le procès de la contestation de l'élection du 29 avril, dans Ahuntsic, qui se déroule devant la Cour provinciale.

Hier, 54 personnes ont été convoquées devant le juge Yves Laurier et 43 ont répondu à l'appel de leur nom. De ce nombre, huit ont reconnu ne pas avoir la citoyenneté canadienne tout en affirmant avoir voté.

Par ailleurs, trois autres étrangers ont nié avoir voté à cette élection bien qu'un vote semble avoir été enregistré à leur nom. Ce qui sera confirmé ou démenti dans une audience subséquente par le président général des élections

du Québec ou son représentant.

A l'issue de cette septième journée d'audience, le nombre de votes illégaux s'élève maintenant à 79, alors que 293 personnes ont effectivement comparu devant le tribunal sur un total possible de 367.

Me Pothier Ferland a fait savoir par la suite qu'il compte bien faire remettre des mandats d'amener contre certaines des 74 personnes qui n'ont pas motivé leur absence.

Cette décision devrait être prise dans le courant de la semaine prochaine alors que la cause en question fera relâche pour quelques jours.

"I A Woman"

"Les scènes de sexes étaient nécessaires"

— le père Legault

par Jean-Claude TRAIT

"Dans le film "I a Woman", les scènes de sexe étaient sûrement nécessaires. Il s'agit là d'une oeuvre d'art moyenne et rien n'y est choquant ni déplaisant."

C'est le père Emile Legault qui s'est ainsi prononcé, hier matin, devant le juge Paul Champagne, en cour municipale de la Ville de Montréal.

Le père Legault devait également ajouter: "Il s'agit d'une démonstration par l'absurde d'une absence d'initiation sexuelle au sens biblique. C'est aussi une étude de tout un contexte social qui ressemble beaucoup au nôtre. Le voyeur qui est allé voir ce film a dû se sentir frustré. Par contre, l'être normal a dû en tirer des réflexions profitables."

Après avoir, le tribunal devait entendre M. Gérard Labrosse, 53 ans, géométrier matrimonial et professeur de philosophie laïcisé, qui devait notamment déclarer à propos de ce même film: "Ce film est un film de sexualité et non de genitalité; à aucun moment, l'amour génital n'est traité,

ricés, ainsi qu'à des couples. Ces personnes y sont allées et ne s'en sont que mieux portées."

Quant au troisième témoin, l'écrivain Jean Simard, professeur à l'Université du Québec. Il a affirmé: "S'il est possible de comparer un livre et un film, le livre "L'Amant de Lady Chatterley" va beaucoup plus loin que le film "I a Woman". Selon moi, ce film est une oeuvre d'art, moyenne, honnête, un film très professionnel. Je pense que si je passais ce film devant mes élèves, ils ne se choqueraient pas du tout et ne trouveraient rien d'anormal."

"Par contre, a-t-il poursuivi, mes vieilles tantes et ma mère pousseraient de hauts cris. C'est normal. Depuis une dizaine d'années, les gens apprennent de plus en plus à connaître les choses par leurs vrais noms. Quand j'étais jeune, personne n'aurait osé parler de "fesse de veau"; on disait alors "leg of veal". Il en est de même pour tout: les anciens mots et actes tabous disparaissent progressivement."

Qui dit sexualité dit épanouissement de toute la personnalité sans penchants anormaux. Et, que je sache, dans ce film, il n'y a aucun comportement anormal (masochisme, sadisme, etc.) mais plutôt un comportement malade du personnage principal, comportement dû à son éducation religieuse passée très sévère."

M. Labrosse entreprit ensuite le récit du film en question et en expliqua en détail le développement, donnant les raisons dominantes qui ont fait agir le personnage principal de telle ou telle façon. "Ce film, dit-il, m'a fait de la peine, car j'y ai reconnu la vie de plusieurs jeunes filles que je connais."

Pour M. Labrosse aussi, les gestes d'ordre sexuel étaient nécessaires, car sans eux cela aurait été un tout autre film. Il se serait alors agi d'un problème d'ordre affectif ou psychologique et non d'un problème d'ordre sexuel.

Et M. Labrosse de conclure: "J'ai même conseillé, à l'époque, d'aller voir ce film à plusieurs jeunes filles et à plusieurs femmes ma-

LAND AND LEISURE INC.
DE FLORIDE

vous fait une offre limitée mais très significative

1/4 ACRE DE TERRAIN

Situé à 2 1/2 milles du projet de

\$600,000,000⁰⁰

WALT DISNEY WORLD

EN CONSTRUCTION DEPUIS 3 ANS ET QUI OUVRIRA DANS 10 MOIS

CE PROJET EST EGALEMENT SITUÉ A 1 MILLE DU CROISEMENT DES ROUTES "US 27" ET "INTERSTATE 4"

JACKSONVILLE
152 MILES DE WESTFIELD

ORLANDO
12 MILES DE WESTFIELD

WESTFIELD III
2 1/2 MILES DE WALT DISNEY WORLD

MIAMI
207 MILES DE WESTFIELD

US 27

INTERSTATE 4

WALT DISNEY WORLD TOUT DROIT

MIAMI

207 MILES DE WESTFIELD

AD 2252

Je suis intéressé à recevoir des renseignements sur ce grand projet WESTFIELD III en bordure de l'Interstate 4"

LAND AND LEISURE INC.
550 ouest, rue Sherbrooke, suite 1590, Montréal
Monsieur Simard 843-3281

NOM

ADRESSE

VILLE

TEL.

Chuck Connors
vedette de la télévision (Rifleman) etc.

"A mes amis du Québec:

Je crois fermement en l'avenir de WESTFIELD III et à la croissance extraordinaire du CENTRE DE LA FLORIDE. Si vous voulez investir avec moi dans ce projet immobilier sans précédent, envoyez-moi votre nom et adresse sur le coupon ci-joint"

Chuck Connors
Vice-Président



photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Halte là! Vos papiers

N'entre pas qui veut au CEGEP du Vieux Montréal. Depuis hier en effet, les officiers de sécurité ont reçu ordre d'exiger la présentation de la carte d'étudiant (ou de professeur) à toute personne qui entre au collège. L'administration soutient que cette directive n'a pas de connotation directe avec les derniers événements politiques qu'a connus le Québec, mais qu'il s'agit plutôt d'une mesure préventive pour empêcher l'infiltration d'éléments étrangers dans les murs du CEGEP. Il appert également que c'est une directive vieille de deux ans mais qui n'a été appliquée vigoureusement qu'en période "chaude". Il ne semble toutefois pas que cette mesure préventive quotidienne fasse long feu "à moins", dit l'administration, que le climat social se durcisse".

VENTE SURPRISE!

EATON pour Noël

UN SEUL JOUR LUNDI!



Des centaines de rabais-surprise offerts juste à temps pour Noël! Vous obtiendrez des réductions de 20 à 30% aux trois grands magasins EATON.

Rendez-vous tôt pour un meilleur choix... Des affiches attrayantes vous indiqueront les rabais-surprise dont quelques-uns seulement sont annoncés ici. Visitez EATON en ville, Pointe-Claire et Ville d'Anjou.

Les quantités sont limitées. Commandes passées en personne au magasin même seulement.

Chemisier en nylon cloqué
Special **9.99**

Le chemisier cloqué moulant. C'est ce qu'il faut pour accompagner pantalon et jupe midi. Nous en avons une quantité limitée en blanc, rouge, marine ou beige; petite, moyenne, grande.
EATON en ville (troisième étage), Ville d'Anjou, Pointe-Claire. Rayon 246

Pantalon flanelle
Prix courant **12.00**
Special **6.99**

Un pantalon en gabardine en vogue et appréciable avec un rabais de 40%! Modèle sur les hanches à jambes droites et glissière sous patte. Noir ou marine. Tailles 5 à 15.
EATON en ville (Boutique Jeune Montréalaise, troisième étage), Ville d'Anjou, Pointe-Claire. Rayon 346

Chemises habillées.
Prix courant **8.50**

Special **4.99**

660 seulement, chemises de ville pour hommes. La mode 'en chemise' proposée par un manufacturier réputé et suggérant les coloris suivants: mûre, ton or, bleu ou corail. Poignets doubles. Encolures 14 1/2 à 17. Le repassage est superflu.

Eaton en ville (rez-de-chaussee), Ville d'Anjou, Pointe-Claire. Rayon 228.

Valet de nuit.
Prix courant **29.98**

Special **19.98**

Valet de nuit presse-pantalon comprend: un cintre, un vide-poche, espace pour chaussures et un presse-pantalon garni mousse. Bois fini tek, noyer ou palissandre foncé. Environ 36" x 18".

Eaton en ville (rez-de-chaussee), Ville d'Anjou, Pointe-Claire. Rayon 222.

Chocolats
Prix courant **2.99 la boîte**

Special **2.29**

2 1/2 livres de délicieux chocolats Page and Shaw par Moir's. Choix de centres crémeux recouverts de chocolat au lait ou foncé, offerts dans une jolie boîte en ton or, réduits juste à temps pour Noël. Achetez-en quelques boîtes, pour offrir en cadeaux ou pour servir à vos réceptions des Fêtes.

En ville (rez-de-chaussee), Ville d'Anjou et Pointe-Claire. Rayon 214

Sacs à main
Ordinairement **15.00 à 20.00**
Spécial

8.00 et 11.00

Vous pouvez profiter de rabais importants dans une variété de sacs à main en cuir effet laqué de modèles en vogue. Vaste sélection de modèles et coloris. "Accessoirisez" vos tenues de la saison avec quelques-uns de ces modèles à bas prix.

EATON en ville (rez-de-chaussee), Ville d'Anjou, Pointe-Claire. Rayon 217

Porcelaine d'os.
Prix courant **2.25 à 36.00**

Spécial **1.12 à 18.00**

1/2 de rabais! De la belle porcelaine de Hamersley, Angleterre, présentant les motifs suivants: "Cornflower", "Lady Patricia", "Queen Ann", et un semis de fleurs. Pas toutes les pièces dans tous les motifs. Quelques séries et discontinuées dans le groupe.

Eaton en ville (quatrième étage), Ville d'Anjou, Pointe-Claire. Rayon 252

Berceuse pivotante
Prix courant **95.00**

Special **59.94**

Voici une offre qui présente des économies enviables. Une très belle berceuse pivotante à dossier bas capitonné. Coussins rembourrés "Fortrel" et mousse. La base est en acier robuste, le revêtement de vinyle est noir ou châtaigne.

Eaton en ville (septième étage), Ville d'Anjou, Pointe-Claire. Rayon 270

Radio-réveil.
Prix courant **69.95**

Spécial **44.95**

Excellent achat! Radio-réveil digital AM/FM "Sanyo". Présente les caractéristiques spéciales suivantes: sélecteur de bandes à bouton-poussoir, commutateur de "sommeil" 60 minutes et éclairage du cadran séparé pour le réveil et la radio. Boîtier beige à garniture de ton argent ou noir. Modèle 10FAT40.

Eaton en ville (cinquième étage), Ville d'Anjou, Pointe-Claire. Rayon 260

Pantalons pour hommes.

Special **2.99**

Mélanges soyeux ignorant le repassage: 23% polyester et 77% coton ou 52% 'Terylene' et 48% coton. Ces pantalons pour hommes ne présentent aucun souci d'entretien: lavables et séchables machine, pressage permanent. Ceinture à coulissants. Beige, noir, vert ou brun. Tailles 30 à 42 dans le lot.

Eaton en ville (niveau du métro), Ville d'Anjou, Pointe-Claire. Rayon 929.